Année 1947. — N° 3. Le Numéro : 3 francs. Samedi 31 Janvier 1948.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE

COMPTE RENDU IN EXTENSO DES SÉANCES

Abonnements à l'Édition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE :
MÉTROPOLE ET FRANCE D'OUTRE-MER : 200 fr. ; ÉTRANGER : 400 fr.
(*Compte chèque postal :* 100.97, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations | DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e | POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 12 FRANCS

SESSION DE 1948 — COMPTE RENDU IN EXTENSO — 3e SÉANCE

Séance du Vendredi 30 Janvier 1948.

SOMMAIRE

1. — Procès-verbal.

2. — Excuses.

3. — Dépôt de propositions de résolution.

4. — Dépôt de propositions

5. — Discussion d'une proposition concernant les mesures monétaires prises par le Gouvernement.

6. — Adoption de propositions relatives au cyclone de la Réunion.

7. — Nomination des membres de la commission d'instruction.

8. — Renvoi d'un dossier devant la commission d'instruction.

9. — Suite de la discussion sur les mesures monétaires.

10. — Dépôt de propositions de résolution.

11. — Dépôt de propositions.

12. — Suite de la discussion sur les mesures monétaires.

13. — Discussion d'une proposition relative aux anciens combattants et victimes de guerre.

14. — Discussion d'une proposition de résolution concernant le régime électoral des territoires d'outre-mer.

15. — Demande de levée d'immunité parlementaire.

16. — Règlement de l'ordre du jour.

PRESIDENCE DE M. GABRIEL D'ARBOUSSIER, VICE-PRESIDENT

La séance est ouverte à quinze heures quarante-cinq minutes.

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. La séance est ouverte.

Le procès-verbal de la séance d'hier, jeudi 29 janvier, a été affiché.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté.

Je dois, mes chers collègues, excuser le bureau du retard apporté à l'ouverture de cette séance, en raison d'une question importante qui lui était soumise et qui a nécessité sa convocation avant l'ouverture de la séance. Je vous prie donc d'accepter les excuses du bureau.

— 2 —

EXCUSES

M. le président. MM. Chakkal Daho, Léchani et Mademba Racine s'excusent de ne pouvoir assister à la séance de ce jour.

— 3 —

DEPOT DE PROPOSITION DE RESOLUTION

M. le président. J'ai reçu de M. Hippolyte Piot et les membres du groupe communiste et apparentés et du rassemblement démocratique africain une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à attribuer une aide urgente à la population de la Réunion éprouvée par un violent cyclone, dans la nuit du 26 au 27 janvier 1948.

La discussion d'urgence est demandée.

Conformément à l'article 61 du règlement, il va être procédé à l'appel nominal des signataires.

(*L'appel a lieu.*)

M. le président. La présence de vingt signataires ayant été constatée, il va être procédé à l'affichage de la demande de discussion d'urgence.

L'Assemblée ne sera appelée à se prononcer qu'en fin de séance sur l'opportunité de la discussion d'urgence.

A cette proposition de résolution est jointe une motion de M. Georges Oudard qui sera également distribuée.

M. Jean Curabet. Je me permets de vous faire remarquer, monsieur le président, que vous avez omis de dire devant quelle commission sera renvoyée cette proposition de résolution.

M. le président. Nous statuerons sur ce point au moment où l'Assemblée se prononcera sur l'urgence.

M. Jean Curabet. J'ai simplement présenté cette observation pour faciliter notre méthode de travail.

Nous statuerons donc dans une heure.

M. le président. A la fin de la séance.

M. Jean Curabet. Monsieur le président, je vous remercie.

M. le président. J'ai reçu de MM. Lombardo, Coulibaly, Donnat et les membres du rassemblement démocratique africain et du groupe communiste et apparentés, une proposition de résolution tendant à inviter l'Assemblée nationale à voter une loi instituant un « code du travail » à Madagascar.

La proposition de résolution sera imprimée, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des affaires sociales.

Il en est ainsi ordonné.

J'ai reçu de MM. Donnat, Coulibaly, Damongo dit Dadet et les membres du rassemblement démocratique africain et du groupe communiste et apparentés une proposition de résolution tendant à inviter l'Assemblée nationale à voter une loi instituant un « code du travail » dans les territoires de l'Afrique occidentale française, de l'Afrique équatoriale française, du Togo, du Cameroun et de la Côte française des Somalis.

La proposition de résolution sera imprimée, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des affaires sociales.

Il en est ainsi ordonné.

— 4 —

DEPOT DE PROPOSITIONS

M. le président. J'ai reçu de MM. Giard, Guyard, Kémajou, du rassemblement républicain pour le progrès économique et social de l'Union française, et de MM. Soppo Priso et Ebédé, du groupe socialiste S.F.I.O., une proposition de résolution invitant le Gouvernement à maintenir la parité du change telle qu'elle existait au 1er janvier 1948, par rapport au dollar U. S. A. et à la livre, sans prime de 80 p. 100 à l'achat ou à la vente.

La proposition de résolution sera imprimée et distribuée.

S'il n'y a pas d'opposition, nous pourrons la joindre comme amendement à la discussion qui aura lieu tout à l'heure sur les deux propositions de résolution concernant les mesures monétaires prises par le Gouvernement.

Il en est ainsi décidé.

J'ai reçu de MM. Giard, Guyard, Lhuillier, Delmas et Laurin une proposition invitant le Gouvernement à maintenir à tous les Français ou ressortissants français ayant leur résidence habituelle dans un territoire de la France d'outre-mer ou à l'étranger, propriétaires d'une voiture automobile qu'ils amèneraient ou posséderaient en France, ou dont ils prendraient livraison en France sous tryptique, le bénéfice des dispositions en vigueur antérieurement au 1er août 1947.

La proposition sera imprimée, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des affaires économiques.

Il en est ainsi ordonné.

J'ai reçu de M. M. Giard, du groupe du rassemblement républicain pour le progrès économique et social de l'Union française, une proposition invitant le Gouvernement à maintenir à tous les Français ou ressortissants français ayant leur résidence habituelle dans un territoire de la France d'outre-mer ou à l'étranger le droit, qu'ils soient propriétaires ou locataires, de disposer continuellement, et à l'exclusion de toute réquisition, des locaux principaux dont ils sont régulièrement propriétaires ou locataires.

La proposition sera imprimée, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission de la justice, de la législation, de la fonction publique et des affaires domaniales.

Il en est ainsi ordonné.

J'ai reçu de MM. René Moreux, Schmitt, Schock et les membres du groupe M. R. P. une proposition tendant à inviter le Gouvernement à augmenter la fraction des moyens d'équipement attribués aux territoires d'outre-mer.

La proposition sera imprimée, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission du plan, de l'équipement et des communications.

Il en est ainsi ordonné.

J'ai reçu de M. Pierre Hénault et les membres du groupe métropole outre-mer une proposition tendant à demander d'urgence au Gouvernement une solution rapide aux problèmes concernant les conditions matérielles d'existence des élus des pays d'outre-mer.

La proposition sera imprimée, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission du règlement, de la comptabilité et des pétitions.

Il en est ainsi ordonné.

J'ai reçu de MM. Barétaud, Cianfarani, Roffelder et les membres du groupe union métropole outre-mer une proposition tendant à surseoir à tout accord d'union économique et douanière entre la France et l'Italie avant consultation et avis préalables, à intervenir en temps utile, de l'Assemblée de l'Union française.

La proposition sera imprimée, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des affaires économiques.

Il en est ainsi ordonné.

— 5 —

DISCUSSION D'UNE PROPOSITION CONCERNANT LES MESURES MONETAIRES PRISES PAR LE GOUVERNEMENT

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de MM. Savary, Soppo Priso, Gueye, Darlan et les membres du groupe S. F. I. O. ayant pour objet d'inviter le Gouvernement à revenir sur les mesures monétaires prises à l'égard des territoires du franc C. F. A., et de la proposition de MM. Léon Robert, Jean Curabet, Damongo dit Dadet, Boubou Hama, Mamadou Coulibaly, Gabriel d'Arboussier et du rassemblement démocratique africain et les membres du groupe communiste et apparentés, invitant le Gouvernement à maintenir le franc C. F. A. au taux fixé par la réforme monétaire de décembre 1945 et à prendre toutes mesures utiles pour permettre l'accroissement des échanges entre la France et les pays des territoires de l'Union française.

Ces deux propositions ayant le même objet, il a été décidé à la séance d'hier qu'elles feraient l'objet d'une discussion commune.

D'autre part, la commission des affaires financières a accepté la discussion d'urgence. Elle s'est déclarée prête à présenter, à la séance de ce jour, des conclusions sur le fond. La commission des affaires économiques doit également présenter son avis.

Dans ces condtiions, nous pouvons, je crois, aborder dès maintenant la discussion générale.

Il n'y a pas d'opposition ?...

La discussion générale est ordonnée.

Dans la discussion générale, la parole est à M. le rapporteur.

M. Savary, *rapporteur.* Mesdames, messieurs, votre commisison des affaires financières s'est réunie ce matin pour étudier deux propositions relatives aux problèmes que posent, pour les territoires d'outre-mer, les mesures de dévaluation prises récemment par le Gouvernement.

A la suite des délibérations de ce matin, l'unanimité s'est faite sur un texte dont l'origine se trouve dans les propositions du parti communiste et du rassemblement démocratique africain et dans celles du parti socialiste, propositions enrichies, ou appauvries, par les observations présentées en cours de discussion par d'autres commissaires. Chacun ne trouvera donc pas, dans ce texte, tout ce qu'il pense, mais tout ce qui s'y trouve peut être approuvé par chacun.

Cette unanimité nous a paru particulièrement nécessaire, et même indispensable, pour présenter au Gouvernement, en regard de la situation d'une extrême gravité que les mesures prises ont entraînée dans les territoires d'outre-mer, un texte qui reflète l'opinion de l'Assemblée unanime. Elle a donc entraîné des conclusions importantes de la part des membres de la commission qui participaient à la discussion. (*Très bien! très bien!*)

Voici le texte que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation au nom de la commission des affaires financières:

« Proposition tendant à inviter le Gouvernement à soumettre, de toute urgence, à l'Assemblée toutes mesures utiles pour pallier aux difficultés de tous ordres qui résulteront des mesures monétaires prises par décret et s'appliquant aux territoires du secteur C. F. A. »

On m'a fait observer que le terme « proposition de résolution » ne s'applique pas aux proposition transmises au Gouvernement; c'est pourquoi les mots « de résolution » ont été supprimés dans ce titre, alors qu'ils figuraient dans le texte que vous avez entre les mains.

« L'Assemblée de l'Union française, ayant pris connaissance des mesures monétaires décidées par décret dans son avis préalable, et pour lesquelles aucune justification n'a été fournie, attire l'attention du Gouvernement sur les conséquences financières, économiques et sociales, d'une extrême gravité, qu'entraîneront les mesures adoptées dans le secteur C.F.A.

« Elle l'invite à lui soumettre d'urgence toutes mesures utiles pour pallier aux difficultés de tous ordres qui résulteront de ces mesures, et notamment pour permettre l'accroissement des échanges entre la France et les pays et territoires d'outre-mer. » (*Applaudissements.*)

Votre commission a limité son étude aux seules conséquences de la dévaluation dans les territoires du secteur du franc C. F. A.

Par ailleurs, il se posait à l'origine un problème juridique de savoir dans quelle

mesure les décrets d'ensemble touchant la dévaluation, ou un décret particulier touchant un territoire d'outre-mer, auraient dû ou n'auraient pas dû être soumis à l'avis de l'Assemblée. Nous avons pensé qu'il importait de traiter le fond du problème sans aborder dans ce rapport la forme, c'est-à-dire le problème juridique, certains se réservant d'y revenir.

Quant aux conséquences économiques de ces mesures, votre commission n'a pas eu l'intention ou la prétention d'étudier toutes les raisons pour lesquelles cette dévaluation du franc C.F.A. peut apparaître dangereuse, ni de proposer au Gouvernement toutes les mesures qui s'imposent. De telles propositions, en effet, nécessiteraient une étude approfondie, car ces mesures peuvent varier suivant les territoires. (*Très bien! très bien!*)

Les conséquences des décrets sont en effet différentes pour tel ou tel territoire, pour Saint-Pierre et Miquelon particulièrement, qui dépend pour 90 p. 100 de son ravitaillement du Canada et des Etats-Unis, ou pour tel ou tel territoire de la côte africaine.

Par cette résolution que votre commission des affaires financières soumet à votre approbation, approbation qu'elle espère unanime, elle exprime des regrets, des inquiétudes et des espoirs: regrets qu'on n'ait sans doute pas suffisamment pensé et agi, pensé en Union française avant d'agir, et en agissant; inquiétudes quant aux conséquences de cette action; et espoirs que le Gouvernement prendra des mesures appropriées qui, pour l'être, devront être soumises pour avis à votre Assemblée, mesures qui pallieront pour une très grande part, nous l'espérons, aux difficultés quelquefois tragiques résultant des décisions prises et permettront en particulier l'accroissement des échanges entre la métropole et les territoires d'outre-mer.

L'Union française ne sera réelle que si les sacrifices sont répartis équitablement entre tous ceux qui la forment, et que si elle tend à l'affranchissement économique et social de la métropole et des territoires d'outre-mer. (*Applaudissements.*)

M. Fourcade. Je voudrais que la rédaction du premier paragraphe...

M. le président. Mon cher collègue, nous n'en sommes encore qu'à la discussion générale et nous n'avons pas abordé l'examen des textes.

M. Fourcade. Je ne voulais intervenir que sur une erreur de rédaction.

M. le président. Nous devons tout d'abord terminer la discussion générale.

Nous avons tout à l'heure décidé que la proposition de M. Giard pourrait être examinée comme amendement. Elle viendra donc à l'occasion de l'examen du texte lui-même.

La parole est à M. Coubèche, dans la discussion générale.

M. Coubèche. Mesdames, messieurs, les mesures monétaires que le Gouvernement vient de prendre auront, pour les territoires d'outre-mer en général, et pour la Côte française des Somalis en particulier que j'ai l'honneur de représenter, des conséquences déplorables, pour ne pas dire désastreuses.

Ces mesures, qui furent prises sans aucune consultation préalable des représentants d'outre-mer, risquent, si le Gouvernement maintient sa position, de créer un malaise dans les rapports, non seulement économiques, mais également politiques entre la métropole et les territoires de l'Union.

Ces derniers, depuis la proclamation de la Constitution que le peuple français s'est donnée en octobre 1946, fondent de grands espoirs sur l'esprit de ce que nous appelons aujourd'hui l'Union française.

Pour ma part, je considère que ces mesures, prises contre la volonté des peuples d'outre-mer, mettent notre Assemblée à l'épreuve. Devant l'Assemblée nationale et la nôtre, nos collègues d'outre-mer ont développé les conséquences qu'elles peuvent avoir pour les différents territoires qu'ils représentent.

La Côte française des Somalis, par sa position géographique et stratégique, a un grand rôle à jouer dans l'Union française. Elle est le trait d'union entre l'Orient et l'Occident, et la seule escale française entre la métropole d'une part, Madagascar et l'Indochine d'autre part.

Mais la Côte française des Somalis est aussi le pays le plus désertique de l'Union française. C'est sous un soleil brûlant qu'une grande œuvre est en train de s'accomplir, une œuvre qui sera le témoignage de cette coopération qui doit régner entre la France et les peuples de l'Union.

Grâce à des efforts conjugués, la Côte française des Somalis a aujourd'hui une situation financière saine. Notre budget ordinaire est équilibré, nous sommes arrivés à stabiliser nos prix, le programme des travaux du F. I. D. E. S. est en pleine exécution.

Le maintien des mesures monétaires signifie pour la Côte française des Somalis une augmentation immédiate de la vie de 80 p. 100, car la presque totalité de nos importations vitales provient des pays étrangers qui nous entourent, particulièrement de l'Ethiopie, du Yemen et d'Aden. Notre territoire ne produit presque rien.

Pour vous permettre de mieux réaliser les effets de la mesure envisagée sur notre territoire, je me permettrai de vous donner lecture des télégrammes qui me sont parvenus, ainsi qu'à mes collègues de l'Assemblée nationale et du Conseil de la République:

1° Du gouverneur de la colonie:

« Interprète sentiments population et intérêts locaux, ai demandé département surseoir application dévaluation en raison situation financière saine territoire et sources étrangères exclusives son ravitaillement quotidien. »

2° Du conseil représentatif:

« Vous prions contacter urgence département pour rétablir équilibre pouvoir achat franc C. F. A. Stop. Sommes étonnés ne pas bénéficier mêmes mesures franc Pacifique. Stop. Prière insister et démontrer situation géographique toute particulière C. F. S. »

3° De la chambre de commerce:

« Chambre de commerce de Djibouti, réunie ce jour en séance extraordinaire, considérant: 1° que la dévaluation décidée le 24 janvier constitue une nouvelle atteinte aux engagements pris solennellement en 1943 en contre-partie d'un prélèvement important sur la circulation et les dépôts en banque, mesure qui a frappé exclusivement la C. F. S.; 2° que la C. F. S. devant assurer en devises étrangères 90 p. 100 de ses importations est gravement frappée par la dévaluation décidée qui va provoquer des troubles économiques considérables qui auront certainement des répercussions politiques; 3° que l'économie de la C. F. S. est saine, que son budget est couvert par des recettes normales, que sa balance en devises étrangères est équilibrée par les produits de l'exportation et du transit, que la dotation en devises étrangères de la caisse centrale qui apparaît à tous comme une subvention indispensable à la colonie est en réalité absorbée par les dépenses à la charge du budget métropolitain, principalement d'ordre militaire pour la position de la C. F. S. qui, ces indications données, se trouve identique en fait à celle des colonies françaises du Pacifique. Vous demandons intervenir d'urgence et énergiquement pour faire rapporter dévaluation décidée. »

4° De l'union des syndicats:

« Nouvelle situation monétaire pose grave problème. Stop. Indice coût de la vie majoré immédiatement 80 p. 100. Stop. Si métropole maintient parité actuelle, union syndicale se trouve dans obligation demander augmentation équivalente toutes soldes. Stop. Situation critique pour soldes base. Stop. Intervenir urgence ministère en demandant même bénéfice Pacifique. »

Mesdames et messieurs, ainsi que vous le remarquez, administration, représentations, commerçants, industriels, employés et ouvriers, s'élèvent unanimement contre la mesure que vient de prendre le Gouvernement et je n'exagère nullement en disant que la conséquence est dramatique.

Je me permets également de vous citer quelques chiffres. Les importations de la Côte des Somalis pendant le premier semestre 1947 se sont élevées à 249.100.000 francs, alors que ses exportations n'ont été que de 71 millions. La dévaluation de décembre 1945, qui était de 40 p. 100 pour nos territoires, s'est traduite chez nous par une hausse immédiate de 30 p. 100 du coût de la vie. La côte des Somalis est le seul territoire qui ait subi un prélèvement important sur la circulation et les dépôts en banque.

La Côte des Somalis, par les nouvelles mesures est menacée de chômage, et de voir son programme de développement compromis, juste au moment où nous commençons à faire œuvre utile dans ce coin de l'Union où, entouré de pays étrangers, la métropole a la charge d'en faire un symbole de ce que peut l'Union française. (*Applaudissements.*)

Mesdames, messieurs, je m'excuse d'être aussi long, mais avant de conclure je m'adresse au Gouvernement, en lui demandant de prendre en considération la situation toute particulière de la Côte des Somalis, et m'adresse à vous, mesdames, messieurs et chers collègues, pour faire de ce débat celui de notre Assemblée, car c'est l'avenir économique des territoires de l'Union qui est en jeu.

Nous réalisons tous l'importance des problèmes économiques qui décident des problèmes politiques. Je vous demande d'être unanimes pour demander au Gouvernement de revenir sur ces mesures concernant les territoires d'outre-mer. Nous devons oublier, dans des circonstances aussi importantes, nos conceptions de partis et de groupes, et n'en avoir qu'une seule, celle de l'Union française.

Notre unanimité prouvera que notre Assemblée est consciente de son rôle et de

sa mission. L'Union française ne deviendra une réalité que lorsqu'elle sera animée de part et d'autre d'une mutuelle confiance et d'un esprit de compréhension. Elle deviendra une réalité lorsqu'on tiendra compte des intérêts vitaux de ses territoires et de la volonté de ses peuples. Et je suis persuadé qu'en la réalisant sur ces bases, nous donnerons au monde le spectacle d'une union fraternelle, humaine et civilisatrice. (*Vifs applaudissements sur divers bancs.*)

M. le président. La parole est à M. Max André.

M. Max André. Mesdames, messieurs, je veux donner quelques brèves explications concernant le vote que va émettre le groupe du mouvement républicain populaire sur la motion proposée. Ces explications seront d'ailleurs d'autant plus brèves que la commission des affaires financières s'est mise d'accord ce matin, à l'unanimité, sur ce texte.

Je voudrais cependant faire quelques remarques, les unes d'ordre juridique, les autres sur le fond de la question.

Au point de vue juridique, nous estimons que le Gouvernement a le droit de prendre un décret de dévaluation sans consulter les Assemblées. C'est un usage constant dans toutes les assemblées, même souveraines, de laisser le Gouvernement prendre ses responsabilités, quitte ensuite à juger de la valeur des mesures prises et, s'il le faut, renverser le Gouvernement.

Notre Assemblée serait donc mal venue, me semble-t-il, à prétendre être consultée sur des mesures dont la préparation exige, par définition, le plus grand secret. En ce qui concerne la préparation du décret qui a été pris, il nous semble que, s'il y a un reproche à faire, c'est que trop de publicité ait été donnée aux négociations à leur sujet.

Un deuxième point est celui de savoir si sur nos observations, sur les critiques qui peuvent être émises, il est possible de demander au Gouvernement de revenir sur les mesures prises, dans la mesure où nous les jugeons dangereuses et comportant un péril majeur pour les territoires d'outre-mer. Sur ce point, je serai aussi net. Je crois qu'une fois prise une mesure de cette sorte, il n'y a pas à y revenir.

M. Lapart. Même si cette mesure est catastrophique ?

M. Max André. Je le regrette, mais c'est un fait.

M. Cueye Momar Djim. Même si vous assassinez vos frères ?

M. Max André. En matière de dévaluation monétaire, une mesure prise ne peut pas être reprise.

Au centre. Alors pourquoi discutons-nous ?

M. Max André. Le troisième point est une question de fond. Je voudrais savoir s'il n'y a pas des mesures à prendre — et c'est là que nous pouvons faire du travail constructif et non pas du travail de critique purement négative — pour que, la dévaluation étant un fait acompli, nous cherchions les méthodes les plus efficaces d'éviter les inconvénients majeurs qui peuvent en résulter.

Ces inconvénients, c'est d'abord, évidemment, la hausse du coût de la vie, hausse — je tiens à le préciser — qui en matière d'économie dirigée, tout au moins de commerce extérieur dirigé, peut être combattue d'une manière efficace. Nous pouvons évidemment demander au Gouvernement, par le contrôle du commerce extérieur, c'est-à-dire des importations et des exportations, de pallier les effets les plus nocifs de la dévaluation, et même par des mesures budgétaires diverses, notamment en matière de droit d'entrée sur les produits importés, atténuer la hausse des prix dont sont menacées les populations d'outre-mer.

A gauche. De quelle façon ? Vous connaissez mal les pays d'outre-mer !

M. Gueye Momar Djim. Nous demandons la liberté intégrale des échanges.

M. Max André. La mesure étant prise et ne pouvant être reprise, nous souhaitons, quant à nous, soumettre au Gouvernement un certain nombre de propositions, et je tiens à dire que ces propositions sont parfaitement positives. Vous les connaîtrez tout à l'heure, car nous les déposerons dans quelques instants sur le bureau de cette Assemblée et les commissions des affaires financières et des affaires économiques pourront en délibérer. Elles ne sont pas limitatives, mais il semble que si un certain nombre de ces dispositions sont adoptées par le Gouvernement, nous arriverons à faire protéger au maximum les intérêts des populations d'outre-mer. Cette dévaluation — dont nous ne connaissons pas, je dois le dire, les raisons exactes, et peut-être n'a-t-on pas à nous les dire toutes — cette dévaluation étant faite, nous devons exiger en revanche, et ici nous rentrons dans notre rôle, des mesures économiques, des mesures budgétaires, des mesures financières permettant...

M. Raymond Barbé. C'est du « bla bla bla ! »

M. Max André. Je vous demande pardon, monsieur Barbé, vous verrez que nos propositions ne sont pas du « bla bla bla ». Je les déposerai tout à l'heure et je pense qu'elles permettront de donner satisfaction aux préoccupations légitimes de cette Assemblée. (*Applaudissements au centre.*)

M. le président. La parole est à M. Soppo Priso.

M. Soppo Priso. C'est la première fois qu'un élu du Cameroun prend la parole dans cette enceinte et, pour ne pas manquer au vœu de ceux qui m'ont mandaté, je dois en premier lieu, tout en traitant du sujet qui nous intéresse, vous indiquer que le Cameroun ne vient pas demander des droits nouveaux, mais simplement la concrétisation de ceux que les Nations Unies dans leur Charte, et la France dans sa Constitution, lui ont reconnus.

Nous venons voir au sein de l'Union française la confirmation de statut de territoires associés que la Constitution française elle-même reconnaît au Cameroun et au Togo, statut qui semble avoir été éludé, méconnu dans les lois postérieures appliquant la Constitution.

Tout en apportant notre contribution volontaire pour bâtir l'Union française qui doit être selon nous un édifice stable et non un simple décor ou une façade, nous aimerions voir observer à l'égard du Cameroun les particularités afférentes à son statut, celui de territoire sous tutelle internationale.

Pour défendre ce programme, le Cameroun ne donne l'exclusivité à aucun parti politique. Nous nous adressons à une France cohérente que représentent ici tous les partis ou tendances politiques; nous nous adressons à l'Union française tout entière que composent ici tous les groupes. En agissant ainsi, nous interprétons bien la volonté de nos populations qui, sans considérer les partis politiques français, se sont levées d'emblée pour apporter leur concours à une France provisoirement acculée et dont le sol du Cameroun devait devenir la première terre ferme des forces de sa libération. (*Applaudissements.*)

C'est donc à tous que le Cameroun fait appel pour tout ce qui aurait trait à son bien-être, à sa vie économique et sociale et, enfin, à son statut particulier de « territoire sous trusteeship » qui, dans plusieurs domaines, le met dans une situation différente des autres territoires d'outre-mer. Nous nous trouvons justement devant un de ces cas, celui de la dévaluation.

De par sa situation, le Cameroun se trouve précisément particulièrement lésé.

M. Raymond Barbé. Très bien !

M. Soppo Priso. Je ne tiens pas à répéter ce qu'a déjà dit un de mes collègues sur les répercussions économiques, mais seulement à rappeler que le Cameroun vit pour 80 p. 100 des importations des pays étrangers.

Vous voyez alors, mes chers collègues, ce que serait la situation de ces populations qui ont déjà bien des difficultés à résoudre le problème de leur existence. Considérez un peu la situation économique de ce pays qui doit ajourner son plan économique à cause des prix anormalement élevés de matériel étranger, et voit par le fait même freiner son évolution sociale que la France s'est engagée solennellement à mener à bien.

L'argument tendant à favoriser les exportations vers l'étranger ne peut pas se soutenir et perd toute valeur dans le cas du Cameroun qui n'exporte point de produits manufacturés, mais seulement les matières premières qu'il produit et qui sont recherchées partout et à tout moment.

L'argument visant la répartition équitable des sacrifices, la solidarité ou le maintien des liens, que M. le rapporteur a signalé tout à l'heure, ne tient pas non plus, car on ne peut pas pénaliser les territoires d'outre-mer plus que la métropole elle-même qui ne vit pas avec 80 p. 100 des importations de l'étranger, ce qui est le cas du Cameroun. Le Cameroun verrait alors son pauvre consommateur plus pénalisé que son frère français. (*Très bien! très bien!*)

Je livre à votre appréciation cette douloureuse situation qui provoque une émotion donnant lieu à des télégrammes de protestations véhémentes qui viennent de tous les points du Cameroun.

Notre Assemblée étant, de par sa composition même, celle qui s'approche le plus des masses indigènes encore à libérer de la misère, de l'ignorance et de la maladie, doit éviter de participer à toute action directe ou indirecte rappelant les formules mercantiles des pactes coloniaux que tous les partis ont dans leurs interventions dénoncées publiquement ici.

La dévaluation est pour le Cameroun une question de vie ou de mort. Ce qui n'empêche que nous continuons à avoir confiance dans la France. L'exemple de

la récente guerre suffit pour témoigner les sentiments que la France inspire au peuple du Cameroun. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Robert Léon.

M. Robert Léon. Mesdames, messieurs, tous les représentants des territoires d'outre-mer se sont unis, lors des débats à l'Assemblée nationale, pour protester contre la dévaluation du franc C.F.A.

Les membres du rassemblement démocratique africain élèvent à leur tour une protestation unanime, car rien ne peut justifier la décision du ministre des finances. (*Très bien! très bien! à l'extrême gauche et à gauche.*) Si la situation économique des territoires de l'Afrique noire n'est pas brillante, ce n'est pas par une dévaluation du franc C.F.A. qu'on pourra en espérer une amélioration.

La comparaison entre la situation de la métropole et celle de la France d'outre-mer ne peut être faite.

La France d'outre-mer n'a pas connu l'inflation comme la métropole pendant les années d'occupation.

Le président du conseil déclarait que la réforme qu'il proposait avait pour but de rendre possible une augmentation de production.

Mais ne serait-il pas plus sage, avant de rechercher une augmentation de production, de s'intéresser davantage aux moyens d'évacuation ?

Nos routes ne sont plus entretenues. Nos ponts sont inexistants, tout au moins pour l'A. O. F. où chaque territoire n'a guère à se vanter de son réseau routier. Nous n'avons pas eu de devises pour l'achat de matériel de réparation routière et 800.000 dollars seulement ont été versés par le F. I. D. E. S. pour toute l'Afrique occidentale française en 1946-1947, matériel qui, à ce jour, n'est pas encore arrivé à Dakar ou, s'il est arrivé, n'a pas été réparti dans les divers territoires.

Nos chemins de fer sont à bout. Nos wharfs, nos ports ont besoin d'être rééquipés. Le port d'Abidjan, commencé depuis quinze ans, devrait être terminé prochainement, mais certains techniciens en doutent.

La construction du chemin de fer du Mossi, qui reliera Magadougou à Bobo, végète.

Les stocks de café, de cacao, à l'intérieur des territoires et aux ports, sont importants. Des milliers de tonnes de bois pourrissent sur la plage de Port-Bouet. Les achats de produits de la nouvelle récolte ne s'effectuent plus, non pas pour des raisons de prix à l'exportation, mais faute de magasins et de moyens d'embarquement.

Je connais une grosse société qui travaillait autrefois avec ses propres capitaux et qui est maintenant débitrice de 2 milliards de francs dans les banques.

En dévaluant notre franc, nous rendrons encore plus difficile l'équipement de nos territoires africains.

Une drague pour le port d'Abidjan a été commandée en Hollande; il nous faut des bulldozers, du matériel d'entretien des routes, des pneus, de l'essence, du mazout, du ciment, des tôles, toutes choses d'une grande importance pour nos territoires. L'habitat des autochtones n'existe pas et, depuis des années, les arrivages restreints de ces matériaux rendront encore plus difficiles les aménagements nécessaires. La farine, les tissus et surtout le matériel automobile américain sont livrés à des prix très inférieurs aux prix français.

Faisons des routes, rééquipons nos chemins de fer et nos wharfs: nous obtiendrons des prix de revient moindres.

Diminuons les risques de transport par fer et par terre, diminuons les risques d'embarquement: nous diminuerons les frets et les assurances.

Par contre, que recevons-nous de France? Peu de tissus, mais beaucoup d'alcool, en grande partie des eaux-de-vie dont la qualité laisse à désirer, inexportables à l'étranger, et qui compromettent la vie de nos concitoyens. Le conseil général de la côte d'Ivoire s'est d'ailleurs élevé unanimement contre ces importations qui se sont décuplées en trois ans.

Comment les budgets locaux se comporteront-ils avec une telle dévaluation ? Hausse certaine du coût de la vie, hausse de la main-d'œuvre, hausse des salaires, tels en seront les résultats. (*Très bien! très bien!*)

Le doute n'est pas permis à qui sait que ces budgets sont alimentés presque en totalité par l'impôt de capitation, impôt déjà lourd et qui, en deux ans, a déjà subi une augmentation de 150 p. 100 environ.

Cette dévaluation place dès aujourd'hui les territoires d'outre-mer dans une situation difficile. Que réservera-t-elle à l'avenir ? en résumé, renchérissement immédiat des prix des produits importés, majoration des livraisons métropolitaines, mécontentement et inquiétudes des populations.

La masse des Français d'outre-mer, quelle que soit leur origine, ne comprendrait pas cette mesure arbitraire. Et nous, élus de l'Union française, nous devons demander le maintien du taux du franc C. F. A. (*Vifs applaudissements à l'extrême gauche et sur divers bancs.*)

M. le président. La parole est à M. Ya Doumbia.

M. Ya Doumbia. Mesdames, messieurs, au nom du groupe socialiste, au nom de l'Afrique occidentale française, et en particulier au nom du Soudan que j'ai l'honneur de représenter, j'interviens dans ce débat pour faire saisir les inconvénients que la mesure monétaire créera certainement dans les territoires du secteur C.F.A.

Je tiens tout d'abord à souligner une fois de plus, après M. le rapporteur de la commission des affaires financières, le caractère anti-constitutionnel de la dévaluation, opérée par décret sans avis préalable de notre Assemblée.

Sans plus insister sur cette irrégularité qui intéresse les attributions mêmes de notre Assemblée, je me tiendrai uniquement sur le côté financier et social du problème.

Rappelons tout d'abord que le franc C.F.A. a été créé le 26 décembre 1945, après la libération, pour tenir compte du fait que les colonies françaises, restées durant la guerre coupées de la métropole, ont su quand même maintenir une monnaie saine, très appréciée à l'étranger. Il était tout à fait légitime et régulier de ne pas leur faire perdre le bénéfice d'une action d'ensemble menée aux moments les plus durs. L'Afrique équatoriale française, qui avait un franc libre, admis sans réserve dans la zone sterling, ne pouvait, sans dommage pour son économie, voir sa monnaie tombée au niveau du franc métropolitain 1945. Il en était de même pour l'Afrique occidentale française et les territoires du Pacifique en particulier, où la parité avec le dollar était plus avantageuse.

L'Assemblée nationale constituante et le Gouvernement ont donc été bien inspirés en créant divers francs coloniaux ainsi décrochés du franc métropolitain. C'est cette situation qui nous a permis un ravitaillement et un rétablissement rapide au lendemain de la libération.

Les territoires d'Afrique du Nord ont conservé le franc métropolitain, pour des raisons de politique monétaire facilement compréhensibles et surtout à cause des relations suivies avec la France dans la zone méditerranéenne.

Les francs coloniaux (C.F.A. ou C.F.P., c'est-à-dire les francs d'Afrique ou les francs du Pacifique) étaient gagés sur une encaisse-or suffisante, et aussi sur une productivité appréciable, si bien qu'ils ont été admis dans les cours mondiaux.

Quelle est la situation à l'heure actuelle? La France métropolitaine, dont l'économie est asphyxiée, est obligée, selon les lois mêmes des échanges commerciaux, de dévaluer son franc pour refaire son encaisse-or et stabiliser les prix qui montaient, ces temps derniers, dans des proportions inquiétantes. Pour ce faire, le Gouvernement devait arrêter l'inflation en diminuant la circulation fiduciaire et en bloquant les avoirs. Les première mesures prises furent le prélèvement exceptionnel, l'emprunt et le retrait des billets de 5.000 francs.

Pour stabiliser les prix, il fallait faire appel à des capitaux étrangers, en opérant la dévaluation, et faciliter la rentrée de l'or dans les caisses de la Banque de France. Si ces diverses mesures s'expliquent en France, où le déséquilibre budgétaire n'est un secret pour personne, la dévaluation du franc C.F.A. par rapport au dollar et la livre sterling ne s'explique pas et les territoires d'A.O.F. ne comprennent pas la situation.

Peut-être une campagne menée contre le franc C.F.A. a-t-elle inspiré les décisions du Gouvernement, car ce n'est un secret pour personne que, dans une autre enceinte, à l'Académie des sciences coloniales, il a été mené contre le franc C.F.A. une vive campagne pour le ramener à un cours inférieur.

Nos budgets sont parfaitement équilibrés et la confiance financière règne. La production de matières premières s'intensifie et nos exportations dépassent, sans aucun doute, celles de 1945.

Le volume total des importations du bloc africain, qui était de 715.000 tonnes en 1938, est de 550.000 tonnes en 1947. L'indice du commerce extérieur est de 83 pour les exportations et 82 pour les importations. L'Afrique occidentale française a exporté, en 1946, 61.000 tonnes d'huile d'arachides provenant en grande partie du Sénégal, sans compter le café, le cacao, les bois, les palmistes, et la valeur des exportations de 1947, pour le secteur C.F.A., est de l'ordre de 100 millions de livres sterling.

Il apparaît donc clairement que la balance commerciale du bloc C. F. A. est en équilibre.

Nous espérions faire plus cette année, si cette mesure n'était venue brusquement fausser un système qui commençait à

peine à s'organiser. En ce qui concerne le Sénégal, notre ami M. Gueye Momar Djim a exposé l'autre jour à la commission du plan qu'au cours prévu, l'arachide, qui coûte 7 francs le kilogramme au Sénégal et 9 francs environ en Gambie, vaudra désormais 7 francs au Sénégal et de 13 à 15 francs en Gambie, soit le double.

Cet exemple met immédiatement en lumière l'aspect brutal du problème. Avec la prime de 80 p. 100 à l'exportation, l'étranger pourra, sans frais, acheter tous nos produits, et, sur le plan national, cette situation mérite qu'on y regarde de plus près, car la métropole risque de se voir privée des matières premières dont elle a besoin.

Ce qui est vrai pour le Sénégal l'est aussi pour le Soudan, pays d'élevage, qui ravitaille la Gold Coast, et nos exportateurs de bétail vont se trouver désormais défavorisés par rapport à l'ancien régime. Ils recevront, à Coomacié, une somme d'argent qui ne sera plus du tout en rapport avec leurs peines et surtout avec le coût de la vie dans leur pays dont l'indice montera certainement avec la dévaluation du franc en lui-même.

La répercussion de cet état de choses se fera sentir sur les travailleurs. Il faudra s'attendre d'ici peu à ce que tous les syndicats africains soumettent à l'administration des demandes de relèvements de salaires pour faire face aux difficultés nouvelles. Or, avec la façon dont les conflits sociaux sont réglés chez nous — c'est le cas de la grève des cheminots — je crains que des troubles sociaux ne soient l'aboutissement logique de la double dévaluation que le franc C. F. A. va subir. (*Très bien! très bien!*)

J'estime, dans ces conditions, que le Gouvernement doit aborder ce problème avec précaution.

Je me permets encore d'insister sur le fait que le franc colonial, qui est par définition libre et indépendant du franc métropolitain, ne doit pas suivre le sort de ce dernier à moins que les populations intéressées n'en aient manifesté le désir formel, ce qui, je crois, n'est pas le cas, car aucune autorité locale, à notre connaissance, n'a été consultée au préalable avant que soit prise la grave mesure qui fait aujourd'hui l'objet de nos débats. Les télégrammes pressants reçus par les élus africains prouvent que cette précaution n'a pas été prise.

Je demande donc à l'Assemblée d'insister auprès du Gouvernement pour maintenir l'indépendance du franc C. F. A. et ne toucher à sa valeur que dans la mesure où cette dévaluation est vraiment nécessaire. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Saïdou Djermakoye.

M. Issoufou Saïdou Djermakoye. Mesdames, messieurs, j'interviens dans ces débats au nom du groupe des indépendants d'outre-mer pour apporter notre adhésion entière à l'esprit des propositions de résolution déposées sur le bureau de notre Assemblée, aux termes desquelles a été souligné par les orateurs qui m'ont précédé à cette tribune le danger de la dévaluation du franc dans les territoires d'outre-mer.

La dévaluation va entraîner chez nous, vous le pensez bien, des conséquences très graves.

La situation générale des territoires africains au lendemain de la dernière guerre mondiale était défectueuse par suite d'un dirigisme autocratique imposé par le gouvernement de Vichy, et qui annihila la presque totalité de l'économie de notre fédération. En effet, les échanges commerciaux entre la métropole et l'A.O.F. se faisaient non pas de produits à produits, mais de billets de banque à produits, ce qui occasionna, par voie de conséquence, une circulation fiduciaire intense entraînant une baisse de notre indice monétaire.

Ainsi, en 1936, chaque Africain pouvait être considéré comme ayant un avoir de 25 francs; en décembre 1945 son avoir atteignait 56 francs avec un pouvoir d'achat inférieur à celui de 1936.

Cela s'explique par le fait que 90 p. 100 de nos produits sont exportés vers la métropole, alors que cette dernière ne nous envoyait même pas tout son surplus.

Avec la reprise des échanges commerciaux, l'Afrique a exporté plus de 300 millions de marchandises; en retour il ne lui arrivait pas plus de 200 millions de produits. De 56 francs que pouvait posséder un Africain, le taux descendait à 6 francs en 1947. Avec la dévaluation actuelle et au rythme d'exportation qu'on nous impose, avec toutes les pressions qu'entraîne trop souvent l'économie actuelle, nous ne serons bientôt plus en mesure de posséder 2 francs chacun.

Quel déséquilibre va-t-on créer également en Afrique équatoriale française, pays qui a vu son importation augmentée de 24 p. 100 par rapport à 1938, à cause des produits d'investissement qu'on lui imposait, pour des raisons stratégiques, depuis 1940 ? Nous avons le sentiment que, dans cette dévaluation, on s'est très peu soucié des intérêts des populations d'outre-mer, mais qu'on s'est plutôt attaché à améliorer la situation des grosses sociétés commerciales chez qui on commence à enregistrer de gros bénéfices. (*Très bien! très bien! à l'extrême gauche.*)

Quant au plan d'équipement pour la mise en valeur des territoires d'outre-mer, il ne doit plus être regardé que sous forme de pacte colonial qui nous conduit tout droit à l'ancien régime solennellement condamné par la Constituante en 1946.

Nous enregistrons à contre-cœur que la dévaluation est le seul droit qu'on nous accorde sans débat et sans consultation préalable, parce qu'elle n'est pas de nature à rehausser le standing de vie des masses africaines qui vivent dans une médocrité actuellement inadmissible, malgré leurs efforts de production.

Nous n'ignorons pas le pouvoir discrétionnaire que possède le Gouvernement en matière monétaire, mais il faut aussi, pour l'intérêt de l'Union française qui doit passer avant celui du capitalisme international...

M. Raymond Barbé. Très bien!

M. Issoufou Saïdou Djermakoye. ...qu'il use de ce pouvoir de manière à ne pas nous conduire vers la désagrégation de ce que nous voulons construire dans l'intérêt même de la France. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Les territoires d'outre-mer, que nous avons l'honneur de représenter dans cette Assemblée, vont subir le contre-coup de cette dévaluation qui retardera leur évolution économique et sociale.

Déjà des problèmes d'intérêts vitaux, qui annihilent l'économie de notre pays, ne sont pas encore résolus et resteront en suspens tant qu'on se complaira à mener une politique à courte vue consistant à ne pas considérer l'ensemble de l'Union française. (*Très bien ! très bien !*) Et nous sommes profondément peinés de constater que, dans une Union française fondée constitutionnellement sur l'égalité des droits et des devoirs, on ne veuille pas nous consulter pour prendre des décisions qui engagent à jamais notre situation économique.

Nous nous élevons, au nom des populations que nous représentons, contre cette dévaluation qui n'a pas sa raison d'être chez nous. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Darlan.

M. Darlan. Mesdames, messieurs, mes chers collègues, MM. Ya Doumbia, Soppo Priso et Robert Léon ont dit tout ce qu'il fallait dire dans ce débat. Je serai donc bref. Mais je me devais, au nom de l'Afrique équatoriale française, d'intervenir pour protester contre la dévaluation du franc C.F.A. décidée par le Gouvernement sans l'avis préalable de l'Assemblée de l'Union française, en violation, à mon sens, de l'article 72 de la Constitution.

Les mesures prises par le Gouvernement ne se justifient ni économiquement ni politiquement. Au contraire, les budgets locaux de l'Afrique équatoriale française, jusqu'ici en état de prospérité, verront leurs charges accrues, l'alignement monétaire fera monter en flèche les prix de consommation, les produits étant presque tous d'importation étrangère. Enfin, les masses laborieuses, dont le revenu annuel varie de 700 à 1.200 francs, connaîtront une misère sans nom, car la valeur de leurs moyens d'existence diminuera de moitié.

Berceau de la France résistante, l'Afrique équatoriale française a démontré, durant les jours sombres de 1940, qu'elle était consciente de sa force et de sa richesse. Pendant près de cinq ans, elle a sacrifié sans compter ses enfants et son or au service de la mère patrie. (*Vifs applaudissements.*)

Aujourd'hui, elle n'acceptera pas d'être traitée en mineure, car les mesures monétaires du Gouvernement méconnaissent ses intérêts et réduisent à néant les efforts entrepris en faveur de son équipement. (*Nouveaux et vifs applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Gueye Momar Djim.

M. Gueye Momar Djim. Mesdames, messieurs, j'interviens dans ce débat assez long non en tant que porte-parole du groupe S. F. I. O., mais en mon nom personnel, car je n'ai pu enregistrer les propos, je dirai outrageants, que M. Max André a tenus tout à l'heure, quand il a soutenu que, constitutionnellement, la dévaluation se justifie.

A mon sens, et d'après les orateurs qui m'ont précédé à cette tribune, la dévaluation, ou tout décret pris depuis le 28 novembre 1947, est anticonstitutionnel si, préalablement, l'Assemblée de l'Union française ne lui a pas donné son approbation ou son appui.

Je ne reviendrai pas sur les arguments économiques que nos amis M. Ya Doumbia, M. Darlan et d'autres collègues ont largement détaillés en termes saisissants, mais je ne peux pas m'empêcher de préciser que cette dévaluation ne se justifie ni en principe ni en droit.

En principe d'abord. Une autre dévaluation l'a précédée, celle de décembre 1945. Le principe admis par le Gouvernement de l'époque, qui fixait le taux du franc C. F. A. au-dessus du taux du franc métropolitain, est la preuve irréfutable qu'il y avait de part et d'autre des intérêts à concilier et qu'il fallait respecter les intérêts des territoires d'outre-mer.

En droit, je l'ai dit, d'après les dispositions de ses articles 72 et 74, la Constitution, qui proclame dans son préambule l'égalité des droits et des devoirs, qui comporte l'union librement consentie des différents territoires et des différents départements, dit qu'avant de prendre cette décision les assemblées territoriales, le grand conseil fédéral, devraient être consultées et l'Assemblée de l'Union française encore davantage.

Pour ces raisons, je m'associe entièrement aux arguments développés à cette tribune concernant les répercussions désastreuses de la dévaluation dans les territoires d'outre-mer.

Je précise que, si des hommes politiques ont affirmé qu'un pays doit faire la politique de sa géographie, il est permis de dire qu'une colonie doit faire l'économie de sa géographie. Certains territoires de l'Afrique noire sont dans le voisinage immédiat de territoires limitrophes étrangers qui ont une économie propre, mais dont la production et le mode de vie sont en tous points semblables aux nôtres.

Pour ces raisons, il est important, il est même hautement recommandable de voir notre économie prendre une allure conforme à celle de ces territoires. C'est pourquoi je m'associe aux demandes précédentes qui veulent que le franc C. F. A. garde sa parité vis-à-vis du bloc dollar-sterling. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Gervain.

M. Gervain. M. Savary ayant eu l'obligeance de choisir la circonscription de Saint-Pierre et Miquelon, que je représente ici, pour illustrer son argumentation, je me garderai d'abuser de votre temps en développant longuement les raisons qui nous font protester contre cette dévaluation du franc C. F. A., qui aurait chez nous des conséquences désastreuses. Toutes nos importations, on vous l'a dit, viennent de la zone dollar, toutes nos exportations vont dans la zone franc.

D'autre part, il n'y a chez nous absolument aucun stock, ni de ravitaillement, ni d'habillement, ni de charbon, ni de toute autre matière indispensable à la vie. Comme vous l'a dit M. Coubèche pour la Côte des Somalis, la mesure envisagée se traduirait, chez nous, par une hausse immédiate du coût de la vie de l'ordre de 80 p. 100 à 100 p. 100 que ne viendrait compenser aucune contre-partie.

Je m'associe donc pleinement à la position présentée par M. le rapporteur de la commission des affaires financières. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Savi de Tove.

M. Savi de Tove. Je tiens à m'associer aux déclarations faites par mes collègues, et en particulier par M. Soppo Priso. Le Togo se trouve dans le même cas que le Cameroun; notre budget étant équilibré, nous avons même de l'argent dans la caisse de réserve; ainsi la question ne se pose pas pour nous; mais si, dans cette Assemblée, on tient à nous dire que la dévaluation du franc métropolitain est un effet des conditions qui règnent en France, il ne faut pas que cette dévaluation soit une cause de nos malheurs en Afrique. Si la technicité doit l'emporter en France, nous voudrions plutôt lui voir porter en Afrique d'autres fruits que la dévaluation. Nous voudrions bien plutôt recevoir de vous les moyens nécessaires pour augmenter chez nous la production. Nous préférerions des charrues à la dévaluation. Nous voudrions que vous vous efforciez de nous apporter des raisons de nous intégrer à l'Union française, et nous n'avons que faire de techniciens des finances.

Ceux de vous, messieurs, qui, peut-être n'ont jamais vu l'Afrique et croient qu'en agissant ainsi vous nous rendrez service, doivent se détromper. En fait de nouveautés, bornez-vous aux moyens d'augmenter notre production, mais épargnez-nous les « techniques »! (*Applaudissements.*)

M. le président. Après avoir entendu les deux derniers orateurs inscrits dans la discussion générale, M. Dadet et M. Max André, je donnerai la parole à M. le représentant du Gouvernement.

La parole à M. Dadet.

M. Dadet. Mesdames, messieurs, permettez-moi d'abord de m'adresser personnellement à mon collègue M. Max André. Vos paroles, mon cher collègue, vous discréditeraient si vous les aviez prononcées au Moyen-Congo. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

En réalité, vous ne savez pas de quoi souffre, aujourd'hui le Moyen-Congo, et en même temps que je vous fais cette simple remarque, je veux aussi m'adresser à tous nos collègues en général pour leur faire connaître que je m'associe à ceux qui à cette tribune se sont élevés contre une dévaluation qui a été mal accueillie chez moi, parce qu'on y souffre de ce qu'on peut appeler le mal économique.

Représentant du Moyen-Congo, je me demande avec une vive inquiétude ce que vont devenir mes compatriotes, jusqu'ici tributaires du Congo belge quant à leur ravitaillement.

Ceux qui, parmi vous, connaissent Brazzaville n'ignorent pas en effet que depuis deux ans environ, des familles européennes et autochtones passent journellement à Léopoldville pour se ravitailler en tissus, en produits manufacturés et, particulièrement, en denrées alimentaires diverses. A l'heure où je vous parle, mes compatriotes acceptent le sacrifice de changer 100 francs français contre 25 francs belges pour payer ce que le territoire ne peut leur fournir.

Aujourd'hui, les esprits, au Moyen-Congo, sont surexcités, parce que les hommes ne trouvent pas toujours à manger à leur faim. Ce n'était donc pas le moment de prendre la mesure dont nous nous occupons. (*Applaudissements à l'extrême gauche et à gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Max André.

M. Max André. Je m'excuse de monter encore à la tribune.

C'est, en fait, une interpellation, mes chers collègues, que deux de nos collègues viennent de m'adresser.

Pour le premier, notre collègue M. Gueye Momar Djim, je pense que ses paroles ont dépassé sa pensée, car il a parlé de propos outrageants, alors que je ne faisais qu'émettre un avis d'ordre juridique. C'est la première fois que j'entends parler d'outrage à propos d'un débat de cet ordre!

Un conseiller. L'outrage est d'ordre gouvernemental.

M. Max André. Mes chers collègues, ceci prouve à quel point la passion est mauvaise conseillère. (*Exclamations à l'extrême gauche.*)

M. Max André. C'est exact.

M. Raymond Barbé. Monsieur Max André, vous pourriez être plus correct à l'égard d'un élu d'outre-mer. (*Protestations au centre.*)

Un conseiller au centre. N'exagérons rien!

M. Max André. Lorsque je parle de passion, je ne parle pas de celle qui aurait pu animer notre collègue M. Gueye Momar Djim, mais de la passion générale de cette Assemblée, qui s'est manifestée par certains propos, et non pas seulement ceux que m'a adressés notre ami Gueye Momar Djim qui, je crois, acceptera de retirer le mot « outrageant », car je n'ai voulu outrager personne, croyez-le bien.

Ceci dit, je vais prononcer des paroles peut-être assez graves à l'égard de l'Assemblée. J'ai pris une position qui, je le sais, est impopulaire; je ne veux pas faire de démagogie. Il me serait facile de m'associer à toutes les protestations, même si elles me paraissent vaines, mais cette Assemblée serait sage de voir les choses telles qu'elles sont, et la Constitution telle qu'elle est. Celle-ci exige en effet que nous soient soumis les décrets, mais il ne peut s'agir que des décrets-lois, c'est-à-dire de ceux qui, dans la métropole, relèveraient du pouvoir législatif.

Or, et c'est cela seul que j'ai voulu exprimer ici, il est inutile de protester contre le droit du Gouvernement de la République française de prendre par décret et sans consulter personne une mesure de dévaluation monétaire. Il n'a a en référer à aucune assemblée, fût-elle souveraine, car il s'agit là d'un droit strict qui lui a toujours été reconnu par toutes les assemblées.

Et c'est pourquoi, mes chers collègues, je vous en conjure, il est désirable que cette Assemblée, si elle veut acquérir de l'autorité, passez-moi l'expression, ne « s'emballe » pas; votre émotion est légitime et je la comprends, mais je voulais tenter de vous mettre en garde contre certaines conceptions qui, d'abord, ne sont pas juridiquement vraies en ce qui concerne l'interprétation de la Constitution, et de plus ne sont pas réalisables, en ce qui concerne un retour en arrière par rapport à la mesure monétaire qui a été prise.

Cette Assemblée se grandirait si, tout en reconnaissant les dangers immenses que présente cette dévaluation, tout en exprimant au Gouvernement les observations légitimes qui s'imposent, elle lui soumettait aussi des suggestions concrètes, matérielles et réalisables.

Je vous avais parlé tout à l'heure de la proposition que nous allions déposer. Si vous le voulez bien, je vais vous la lire,

elle est assez brève et comporte quelques points très précis. Je ne dis pas qu'ils supprimeront complètement les inconvénients de cette mesure, si elle est exécutée, et les dangers de la dévaluation, mais je crois que, prises à temps et bien menées, les mesures que nous proposons peuvent donner, dans une large part, satisfaction aux préoccupations de nos collègues.

La première d'entre elles consiste à prendre toutes les mesures nécessaires pour lutter contre la hausse du coût de la vie... (*Rires et interruptions à l'extrême gauche.*)

Mes chers collègues, si, à cette tribune, on n'a pas le droit même de terminer une phrase sur un sujet aussi technique que celui-là, mon observation de tout à l'heure est encore plus justifiée. Je vous assure que les débats de cette Assemblée ne la grandiront pas si nous continuons dans cette voie,...

M. Raymond Barbé. C'est du bla-bla-bla ! »

M. Max André. ... si un orateur n'a pas le droit de parler, de lire un texte, sans être interrompu au milieu d'une phrase avant qu'on ne sache comment il va la finir !

Je dis donc « pour lutter contre la hausse du prix de la vie, que risque d'entraîner la dévaluation, en permettant notamment... » Et j'arrive, à quelque chose qui, monsieur Barbé, n'est pas du « bla-bla-bla », « ...en permettant notamment une réduction des droits d'entrée dans les territoires d'outre-mer, par un allègement de leurs charges budgétaires, comportant en toute première urgence la prise en charge par l'État des traitements des gouverneurs et des administrateurs. »

A l'extrême gauche. C'est déjà fait.

M. Max André. Ce n'est pas encore voté.

Mais ce que nous voulons dire, c'est que cet allègement des charges budgétaires doit permettre aux territoires d'outre-mer de diminuer leurs droits d'entrée et par conséquent le coût de la vie.

Voilà une mesure positive et efficace pour lutter contre la hausse du coût de la vie.

M. le président. La parole est à M. Lapart.

M. Lapart. Mon cher collègue, monsieur Max André, je voudrais vous poser une question. Je ne veux pas faire de démagogie.

Vous avez dit tout à l'heure et êtes en train de le développer, que des mesures appliquées aux importations pourraient être prises pour compenser la perte au change. Vous faites allusion à des détaxes douanières. Mais ces mesures sont-elles possibles, car le Gouvernement ne peut guère avoir d'action sur des produits qui viennent presque exclusivement de l'extérieur ? Comme l'ont dit deux de nos camarades, je pense que cette mesure de dévaluation est à la fois égoïste et maladroite.

Elle est égoïste parce que l'on croit, et personne ici ne semble vouloir le dire, mais tout le monde le pense, que l'on va s'approprier — je pèse bien mes termes — les produits d'outre-mer à bas prix. (*Dénégations au centre.*)

Or, en réalité, ce qui s'est produit, c'est que le Gouvernement vient de donner une prime de 80 p. 100 aux acheteurs internationaux, et non pas aux acheteurs français, alors qu'il vient d'augmenter de façon importante le prix de la vie à l'intérieur et le prix des achats que nous sommes obligés, nous, populations d'outre-mer, de faire à l'extérieur. (*Très bien! très bien! sur divers bancs.*)

M. Max André. Ceci prouve une fois de plus...

M. le président. Je demande à l'orateur de ne pas continuer l'exposé d'une proposition qui n'est pas encore soumise à l'Assemblée, parce que nous risquons précisément de nous détourner du débat essentiel en discutant des différentes mesures que M. Max André va proposer.

M. Max André. Permettez! je vous demande instamment de me laisser achever pour deux raisons...

M. Raymond Barbé. Le règlement l'interdit.

M. Max André. ...d'abord, parce que l'on a dit, *a priori*, que tout ce que je proposais était du « bla-bla-bla », et ensuite, parce que notre collègue vient de vous dire...

M. le président. Je m'excuse, monsieur Max André, mais nous discutons deux propositions de résolution au libellé bien précis, et vous êtes en train de discuter une autre proposition de résolution que vous venez à peine de déposer sur le bureau.

M. Max André. Je fais remarquer qu'on a discuté tout à l'heure une proposition de résolution concernant le Cameroun qui n'a pas été examinée par la commission des affaires financières...

M. le président. C'est un amendement qui a été apporté par l'Assemblée au texte que nous discutons. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

J'ai dit tout à l'heure que je suggérais de joindre la proposition de M. Giard, comme amendement, aux deux propositions. J'en prends l'Assemblée à témoin.

M. Max André. Je fais remarquer que cette proposition n'a pas été discutée par la commission des affaires financières.

M. le président. L'Assemblée a le droit de décider.

C'est elle qui renvoie les textes aux commissions; mais elle peut parfaitement, d'accord avec les commissions, discuter directement une proposition.

M. Max André. Je vous demande pardon, mais, tout à l'heure, on est entré dans le fond du débat en discutant des inconvénients de cette mesure.

M. le président. Nous en sommes à la discussion générale...

M. Max André. Je suis bien dans la discussion générale. Je ne discute pas ma proposition de résolution. Nous l'examinerons en commission et ensuite en séance publique. Mais, pour le moment, j'expose mon opinion.

M. le président. Je vous demande de lire votre proposition sans la commenter, pour qu'elle ne donne pas lieu à discussion.

M. Max André. C'est entendu.

M. Raymond Barbé. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

Je tiens à indiquer que l'article 57 du règlement que nous avons voté hier stipule, à l'avant-dernier alinéa:

« L'orateur ne doit pas s'écarter de la question, sinon le président l'y rappelle. »

Or, le président a rappelé deux fois l'orateur à la question.

« Si l'orateur, rappelé deux fois à la question pendant le même discours, continue à s'en écarter, rendant manifeste qu'il prolonge inutilement le débat, le président consulte l'Assemblée... » (*Rires et exclamations.*)

M. Max André. Monsieur Barbé, je ne sais pas si cette Assemblée va admettre de pareilles plaisanteries; pardonnez-moi l'expression.

M. Raymond Barbé. Elle applique le règlement.

M. Max André. Je vous demande pardon, je n'ai pas été rappelé à l'ordre.

M. Juge. Je demande la parole sur l'application du règlement.

M. le président. La parole est à M. Juge.

M. Juge. Il est, en effet, indiqué dans le règlement que l'orateur ne doit pas s'écarter de son sujet.

Je me permets en toute tranquillité de faire remarquer à cette Assemblée que si M. Max André est en train simplement de vous lire — et j'admets qu'il ne le commente pas — le texte d'une résolution ou d'un projet, c'est, se tenant dans les limites du débat, pour répondre à l'objection faite, dans un mouvement qui n'a peut-être pas été très réfléchi, que son discours n'était que du « bla-bla-bla », et que ce n'était pas cela que nous désirions.

M. Raymond Barbé. Ah! c'est moi que vous visez, monsieur Juge? Je n'aurais jamais cru...

M. Juge. Alors, M. Max André est monté à la tribune, non pas pour développer sa proposition, mais uniquement pour répondre à une question qui lui a été posée. J'insiste donc pour l'application du règlement.

M. Raymond Barbé. Moi aussi.

M. Max André. Je lis mon texte, non pas en tant que proposition de résolution, mais comme une suggestion.

Voix nombreuses. Lisez! lisez!

M. Max André. « Augmenter les contingents de devises attribués aux territoires d'outre-mer, de manière à assurer, dans des conditions désormais satisfaisantes, leur approvisionnement et l'exécution de leur programme d'équipement;

« Accorder à ces territoires, pour l'intégralité de leur programme d'importation, le bénéfice du taux de change officiel qui sera admis dans la métropole pour les produits prioritaires;

« Garantir l'achat au cours mondial des produits d'outre-mer exportés vers la métropole;

« Eviter tout ralentissement dans l'exécution du plan de développement économique et social des territoires d'outre-mer en accordant au fonds d'investissement les crédits demandés par le minis-

tre de la France d'outre-mer à M. le ministre des finances dans sa lettre du 26 décembre 1947, majorés d'un pourcentage correspondant à celui de la dévaluation et prendre des mesures analogues pour les territoires d'outre-mer qui ne sont pas visés par ladite lettre du 26 décembre 1947. »

Voilà, mes chers collègues, un ensemble de propositions précises qui, dans les circonstances où nous nous trouvons aujourd'hui, seraient plus efficaces que toutes les récriminations

C'est pourquoi je demande à cette Assemblée d'attendre de pouvoir discuter en commission de problèmes concrets et constructifs.

Je vous demande de clore ce débat aujourd'hui, car je crois que nous ne pourrions que nous répéter, sans effet sur le bien-être des territoires d'outre-mer. (*Applaudissements.*)

M. Gueye Momar Djim. Je voudrais dire deux mots à M. Max André.

M. le président. Si c'est pour un fait personnel, vous aurez la parole à la fin de la séance.

La parole est à M. le sous-secrétaire d'Etat aux affaires musulmanes.

M. Augarde, *sous-secrétaire d'Etat aux affaires musulmanes.* Mesdames, messieurs, hier, au cours de votre séance, M. le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil vous a exprimé les regrets de M. le président du conseil de ne pouvoir être présent.

Je dois vous dire qu'il est disposé, dès que cela lui sera possible, c'est-à-dire dès que s'achèveront les débats difficiles du Parlement, à venir devant votre Assemblée pour montrer quel intérêt le Gouvernement témoigne à vos travaux.

Parlant pour la première fois devant vous, mesdames et messieurs, je voudrais vous dire ma satisfaction et l'honneur que je ressens d'avoir été désigné par le Gouvernement pour le représenter à cette tribune, car je suis de ceux qui ont eu la joie, aux heures difficiles, de faire partie de cette résistance extra-métropolitaine qui a eu la grande gloire et la grande fierté de reconquérir le sol de la patrie. (*Applaudissements au centre et à gauche.*)

Je voudrais aussi vous dire, avant de vous donner quelques indications au sujet de la proposition qui vient de vous être soumise, que le Gouvernement est profondément ému par le sinistre qui vient de s'abattre sur l'île de la Réunion. Il ne peut oublier que cette terre est depuis longtemps française.

L'émotion que ressentent, devant cette catastrophe, tous les citoyens de la métropole, comme tous les hommes de l'Union française, est profondément douloureuse. Aux dernières nouvelles, nous venons d'apprendre, en effet, qu'il y a peut-être plusieurs centaines de morts et que les dégâts matériels s'élèvent à près d'un milliard.

Soyez assurés que le Gouvernement de la République fera ce qui sera nécessaire pour venir en aide, matériellement et moralement, aux populations ainsi éprouvées. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

La proposition que M. Savary a présentée, avec ses collègues du groupe S. F. I. O.,

M. Jean Curabet, *président de la commission des affaires financières.* Je vous demande pardon: c'est au nom de la commission des affaires financières.

M. Max André. Unanime !

M. le sous-secrétaire d'Etat aux affaires musulmanes. J'enregistre bien volontiers et je rectifie en conséquence: la proposition de la commission évoque des problèmes qui ont retenu, comme vous pouvez bien le penser, l'attention de la sous-commission de la France d'outre-mer de l'Assemblée nationale. Ces problèmes sont graves. Il y a, indiscutablement, de très importantes difficultés, qui n'ont pas échappé au Gouvernement, mais s'il a été conduit à proclamer une dévaluation, c'est que — vous le savez aussi bien que moi — il est impossible, du point de vue technique, d'agir en cette matière après des consultations, même d'un parlement.

Il nous appartient donc, aujourd'hui, d'essayer, dans la mesure du possible, de trouver les palliatifs et les aménagements nécessaires pour rendre le moins difficile possible la situation des populations qui pourraient être touchées.

C'est avec beaucoup d'attention que j'ai écouté tout à l'heure différents orateurs, de tous les territoires de l'Union française, exposer des idées et des théories que je comprends et je voudrais les assurer que le Gouvernement fera son possible pour leur venir en aide et tiendra compte le plus possible de leurs suggestions.

M. Raymond Barbé. Bla-bla-bla !

M. le sous-secrétaire d'Etat aux affaires musulmanes. Cela m'a l'air d'être chez vous une habitude.

Un conseiller au centre. C'est, en tout cas, une incorrection. (*Applaudissements au centre.*)

Un conseiller. M. Barbé n'a pas à faire de telles interruptions.

M. le sous-secrétaire d'Etat aux affaires musulmanes. Il est toujours très difficile de revenir en arrière, et vous comprendrez très bien qu'aucune modification de la parité franc métropolitain-franc africain, fixée à 1,70, ne peut, aujourd'hui, logiquement, être envisagée. Toute modification de cette parité aurait de graves répercussions extérieures et devrait, d'ailleurs, faire l'objet de nouvelles et longues discussions avec le fonds monétaire international, ce qu'il est opportun d'éviter.

Cependant, pour répondre aux légitimes préoccupations qui nous ont été signalées, le Gouvernement est disposé à prendre des mesures propres à atténuer les répercussions des mesures monétaires sur l'économie du pays de la zone C. F. A.

Quelles mesures peut-on envisager?

Toutes les opérations commerciales des territoires de la zone C. F. A. pourraient être traitées au cours officiel du dollar, soit 214 francs, alors que dans la métropole, ce taux n'est réservé qu'à un nombre précis de produits prioritaires, comme le charbon, étant, donné que les autres tractations doivent se faire au secteur libre à un taux variant entre 300 et 350 francs.

Le Gouvernement pourrait également envisager de revenir sur la taxation des produits et d'accepter que les exportations locales vers la métropole soient effectuées au cours mondial.

Dans la situation actuelle, les devises acquises grâce aux opérations commerciales des divers pays d'outre-mer sont versées à une masse commune. Le Gouvernement serait disposé à étudier la suggestion, qui lui a été faite, de réexaminer les règles de redistribution de ces devises, en proportionnant davantage cette répartition à l'activité commerciale de chacun des territoires intéressés.

On a fait souvent valoir, enfin, que les plans d'équipement en cours allaient se trouver compromis à la suite de la dévaluation, mais il convient de remarquer que la plupart des dépenses sont actuellement engagées et que les attributions de devises correspondantes ont été effectuées. Au surplus, le fonds d'équipement F. I. D. E. S. ne se refusera pas à examiner une demande exceptionnelle de subvention qui pourrait lui être faite.

Je pense donc que ces dispositions, qui sont à l'étude, peuvent donner, sinon satisfaction, tout au moins certains apaisements et vous savez très bien que le Gouvernement prendra les dispositions en son pouvoir pour maintenir et élever si possible le niveau de vie des populations de l'Union française, parce que cela est dans sa tradition. Il le fera pour rester fidèle à sa mission civilisatrice. (*Applaudissements.*)

M. le président. Après avoir entendu le représentant du Gouvernement, l'Assemblée a-t-elle un avis à émettre ?

M. le rapporteur. Je demande le passage à la discussion de la proposition et de l'amendement dont nous sommes saisis.

M. le président. Nous sommes saisis d'un texte rédigé par la commission et de deux amendements: le premier se présente sous la forme d'une proposition que nous avons décidé de joindre; le second est un amendement déposé par le groupe communiste et apparentés.

Je donne lecture du texte présenté par la commission:

« L'Assemblée de l'Union française, ayant pris connaissance des mesures monétaires pour lesquelles aucune justification n'a été fournie, décidées par décret sans son avis préalable, attire l'attention du Gouvernement sur les conséquences financières, économiques et sociales d'une extrême gravité qu'entraîneront les mesures adoptées dans le secteur C. F. A.

« Elle l'invite à lui soumettre d'urgence toutes mesures utiles pour pallier aux difficultés de tous ordres qui résulteront de ces mesures, et notamment pour permettre l'accroissement des échanges entre la France et les pays et territoires d'outre-mer. »

La proposition de résolution présentée par MM. Giard, Guyard, Kemajou (Cameroun), du Rassemblement républicain et, de MM. Soppo Priso, Ebede (Cameroun), du groupe S. F. I. O., est ainsi conçue:

« L'Assemblée de l'Union française, après avoir pris connaissance de la dévaluation de certains francs coloniaux, notamment du franc C. F. A. du Cameroun, proteste contre cette dévaluation injustifiée pour les raisons déjà exposées dans la lettre du 22 décembre 1947 adressée à M. le ministre des finances, signée à l'unanimité par tous les parlementaires élus du Cameroun (2 députés, 3 conseillers de la République, 5 conseillers de l'Union française) de laquelle il ressortait que:

« *a*) Le budget du Cameroun a toujours été en équilibre, et même chaque budget laisse un excédent substantiel versé automatiquement à la caisse de réserve;

« b) La circulation fiduciaire ne dépasse pas le montant du budget;

« c) Notre balance commerciale est chaque année excédentaire;

« d) Le coût de la vie est notablement inférieur à celui des territoires voisins;

« e) La France, puissance tutrice du Cameroun (territoire sous *trusteeship*) doit tenir les engagements que la loi impose à tout tuteur à l'égard de ses pupilles, à savoir: le tuteur doit gérer séparément ses propres biens et ceux de ses pupilles;

« f) Le Cameroun n'a pas de dettes importantes, ni intérieures, ni extérieures;

« Pour ces raisons, invite le Gouvernement à maintenir la parité du change telle qu'elle existait au 1er janvier 1948, par rapport au dollar U. S. A. et à la livre, sans prime de 80 p. 100 à l'achat ou à la vente. »

Quant à l'amendement présenté par M. Barbé, le groupe communiste et apparentés, il est ainsi conçu:

« Rédiger ainsi le début de la proposition:

« Proposition tendant à inviter le Gouvernement à rétablir le franc C. F. A. au taux en vigueur au 1er janvier 1948 et à soumettre...

« (Le reste sans changement.) »

La parole est à M. Barbé.

M. Raymond Barbé. Mesdames, messieurs, je ne suis pas intervenu tout à l'heure dans la discussion générale parce que j'ai pensé que les observations que j'avais à présenter rentraient tout naturellement dans le cadre de la défense de l'amendement que j'ai l'honneur de vous soumettre.

Cet amendement tend à ajouter au texte préparé par la commission la formule « Inviter le Gouvernement à rétablir le franc C. F. A. au taux en vigueur au 1er janvier 1948 ».

Les raisons qui motivent cette attitude et cet amendement du groupe communiste sont les suivantes.

Tout d'abord, l'état désastreux de la situation économique des divers pays d'outre-mer — et en particulier des pays de la zone C. F. A. — mérite toute notre attention. Il est inutile — d'autres l'ont fait avant moi — d'insister ici sur le caractère de l'exploitation colonialiste qui pèse sur ce pays (*Applaudissements à l'extrême gauche. — Exclamations au centre.*), et qui se traduit en particulier par le fait que la métropole achète à ces pays à des prix très bas les différents produits naturels du sol ou du sous-sol et leur vend à des prix très élevés ses produits fabriqués.

Dans ce domaine, je pense — et je ne vous ferai pas état de l'ensemble de la proposition de résolution que de son côté le groupe communiste a aussi soumise à cette Assemblée — je pense qu'il est un problème essentiel, souligné dans les différents exposés des motifs, celui des prix des produits de ces pays.

Qu'il me suffise d'indiquer qu'au marché officiel, les prix de trois produits fondamentaux d'Afrique noire s'établissent à 28, 24 et 25 p. 100 du prix auquel ils sont vendus en France au consommateur, tandis que, si l'on considère quatre produits métropolitains très importants, on a les pourcentages correspondants de 52, 68, 60 et 65 p. 100.

Un conseiller au centre. Lesquels ?

M. Raymond Barbé. Une telle différence, encore aggravée considérablement par les prix du marché noir, démontre d'une façon amplement suffisante combien l'exploitation qui pèse sur ces territoires est particulièrement grave et les met dans une situation dangereuse. Il en résulte une situation commerciale difficilement équilibrée pour chacun d'eux.

Il faut en effet que l'on sache — et nos amis d'outre-mer l'ont indiqué tout à l'heure, avec peut-être certaine imperfection de forme, mais aussi avec beaucoup de foi — combien le manque de produits dans ces pays est tragique, et combien le montant des devises octroyées pour les achats nécessaires à l'étranger de produits complémentaires est insuffisant.

Leurs possibilités d'importer des produits venant de l'étranger sont ainsi extrêmement limitées, et ces territoires désirent légitimement voir augmenter considérablement le chiffre de leurs importations venant de la Métropole.

Or, face à la dévaluation actuelle et malgré les mesures préconisées par M. Max André d'abord, et par M. le représentant du Gouvernement ensuite, mesures qui, d'ailleurs, si j'en ai bien compris l'exposé, ces dispositions paraissent absolument insuffisantes pour remédier aux inconvénients de la situation ainsi créée.

Le problème qui se pose à nous est donc bien de rétablir le franc C. F. A. à son niveau antérieur. Tel était d'ailleurs le but des propositions qui avaient été faites initialement par un certain nombre de nos collègues; M. Savary désirait que l'Assemblée demandât au Gouvernement de surseoir à l'application de ces mesures dans les territoires intéressés; notre collègue et ami M. Robert Léon demandait de maintenir le franc C. F. A. au taux fixé par la réforme monétaire de décembre 1945; notre collègue M. Giard demande de maintenir la parité du change qui existait au 1er janvier 1948.

Tel est le sens très précis des mesures proposées par divers de nos collègues et que nous approuvons pleinement.

Or, on y substitue des mesures que je persiste à considérer comme imprécises, considérant qu'il ne saurait être question, lorsqu'on discute de propositions ayant trait à l'existence ou à la non existence de la dévaluation, de répondre à côté. Certes, nous discuterons en leur temps chacune des mesures proposées, je le répète. Nous faisons déjà nous-mêmes nos propres propositions, qui ne seront certainement pas celles ayant le moindre intérêt.

Mais la question que nous discutons, en vertu de la demande de discussion d'urgence déposée par un certain nombre d'élus de cette Assemblée, est celle de savoir s'il y aura ou non dévaluation du franc C. F. A., ou plutôt si cette dévaluation du franc C. F. A., telle qu'elle a été réalisée par l'opération monétaire du Gouvernement, sera ou non maintenue.

Il n'est pas question ici de mettre en cause le problème juridique: il n'est pas question ici de savoir s'il est ou non de tradition qu'un gouvernement consulte ou ne consulte pas telle ou telle assemblée avant d'effectuer une réforme monétaire. Nous savons, quant à nous, que c'est une tradition, dont je ne dirai pas qu'elle recueille absolument notre approbation, mais elle constitue indiscutablement une vieille jurisprudence.

M. Max André. Même à Moscou, monsieur Barbé.

M. Raymond Barbé. Mais nous savons aussi que notre Assemblée ne saurait être une simple assemblée d'enregistrement. Il lui appartient de dire si oui ou non elle estime que la dévaluation actuellement faite du franc C. F. A. — puisque c'est de lui qu'il est question — est légitime, s'il faut la conserver, ou, au contraire, s'il faut y changer quelque chose.

En effet, ce qu'un décret a fait, un décret peut le défaire. Et la question étant ainsi posée, je pense que chacun d'entre nous aura toute liberté pour se prononcer.

Or, la proposition présentée par la commission des affaires financières est muette sur cette question.

Certes, je sais comment et pourquoi certains refusent de condamner, même implicitement, l'attitude du Gouvernement dévaluant, sans aucune consultation des intéressés, la monnaie qui est à la base de l'économie de leurs pays respectifs. Pour nous, nous connaissons bien l'orientation de la politique gouvernementale, si constamment contraire aux humbles et aux opprimés, parmi lesquels se trouvent les divers peuples d'outre-mer. Et nous n'avons aucune gêne à condamner cette attitude.

Les propositions présentées par nos collègues MM. Savary, Léon Giard et les cosignataires de leur proposition, les interventions à cette tribune, venant de divers horizons de cet hémicycle, tout cela montre qu'il existe une large majorité pour voter l'amendement que j'ai l'honneur de vous soumettre.

Permettez-moi, en terminant, d'espérer que ceux qui voteront cet amendement feront tout pour en assurer l'application dans les organismes parlementaires ou gouvernementaux où siégent leurs amis politiques. C'est dans cet espoir que je demande le vote de cet amendement tendant à permettre au franc C. F. A. d'être rétabli dans sa parité antérieure. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Max André.

M. Max André. Sur l'amendement, je voudrais faire deux observations. En premier lieu, une observation de procédure.

Ce matin, nous étions arrivés à un vote d'unanimité par des concessions réciproques. Certains de mes amis, qui n'étaient pas à la commission, en faisaient encore l'observation il y a quelques instants. Et je m'étonne, je trouve extraordinaire, qu'un des groupes qui ont accepté la transaction vienne maintenant la mettre en cause.

En second lieu, je remarque simplement que M. Barbé demande qu'on dissocie le franc C. F. A. du bloc « franc » pour le rattacher au bloc « dollar ». (*Applaudissements.*)

M. Flinois. Nous sommes d'accord: les meilleurs défenseurs des Américains, ce sont les communistes. (*Mouvements divers.*)

Je le leur prouverai quand ils le voudront, et avec leurs thèses.

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Quel est l'avis de la commission ?

M. le rapporteur. Je voudrais rappeler à M. Max André que ce matin l'unanimité s'est faite sur un texte, c'est exact, mais que ce texte n'exclut pas, et que jamais il n'a été de règle qu'un texte semblable puisse exclure la possibilité pour tel ou tel groupe, ou même, puisque vous y êtes si attaché et puisque vous l'avez si souvent dit, pour tel ou tel conseiller personnellement, de déposer tel ou tel amendement. Ce n'est pas un droit qu'on va contester aujourd'hui.

Par conséquent, la commission, n'ayant pas été saisie de l'amendement déposé, s'en remet à l'Assemblée.

Voix diverses. Nous demandons le renvoi à la commission.

M. Max André. Tout est remis en cause !

M. le président de la commission des affaires financières. D'une part, on demande le renvoi à la commission, d'autre part la commission demande que l'Assemblée saisie puisse trancher. Il n'y a par conséquent qu'à consulter l'Assemblée. (*Mouvements divers.*)

M. le président. Je consulterai l'Assemblée, mais je donne tout d'abord la parole à M. Coubèche.

M. Coubèche. Je voudrais simplement m'adresser à l'Assemblée au sujet de l'amendement présenté par M. Barbé. Si l'Assemblée désire tenir compte des observations des représentants des territoires d'outre-mer, soulignant l'urgence et la gravité de la situation de ces territoires, elle peut admettre cet amendement. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Voix nombreuses. Nous demandons le renvoi à la commission.

M. Raymond Barbé. Nous nous opposons au renvoi à la commission.

M. le président. Je vais consulter l'Assemblée sur le renvoi à la commission des deux amendements déposés.

M. Estèbe. Au préalable, je demande que l'Assemblée se prononce sur le vote de la proposition adoptée à l'unanimité par la commission des affaires financières ce matin. (*Protestations à l'extrême gauche.*)

M. le président. Je m'excuse, monsieur Estèbe, mais c'est impossible, car il faut d'abord que les amendements aient été rejetés ou acceptés.

Je vais mettre aux voix la proposition de renvoi devant la commission.

M. Alfred Bour. Ce n'est pas nécessaire, puisque le président de la commission a demandé le renvoi.

M. Curabet, *président de la commission des affaires financières.* Je ne refuse ni ne demande le renvoi; au contraire, je m'en remets à l'Assemblée qui peut discuter tout de suite de l'amendement ou bien qui peut le renvoyer devant la commission.

M. Alfred Bour. Je m'excuse de mon erreur.

M. le président. Je vais consulter l'Assemblée par scrutin sur le renvoi à la commission.

A l'extrême gauche. Votons à main levée.

M. le président. Je vais donc consulter l'Assemblée à main-levée.

(*Le vote a lieu. — Le renvoi à la commission n'est pas adopté.*)

M. le président. Le renvoi à la commission n'est pas adopté.

En conséquence, la discussion immédiate est ordonnée.

Toutefois, comme il y a deux amendements, je demande à la commission si elle propose un vote séparé ou unique.

M. Max André. Monsieur le président, il y a deux amendements et pour l'instant, nous n'avons parlé que de l'amendement présenté par M. Barbé; l'autre amendement est d'une autre nature et je ne sais s'il n'y aurait pas lieu...

M. le président. Nous procéderons au vote sur le premier amendement déposé par M. Barbé.

La parole est à M. Soppo-Priso.

M. Soppo-Priso. Par le fait que l'amendement des élus du Cameroun a exactement le même sens que celui présenté par M. Barbé, nous le retirons et nous voterons celui de M. Barbé. Nous le voterons, bien que notre balance commerciale et nos budgets soient toujours excédentaires, parce que la situation est encore très grave. Ce que je ne vous ai pas signalé tout à l'heure c'est que le Cameroun français étant un territoire en trusteeship au même titre que son voisin le Cameroun sous tutelle britannique, si l'on applique au Cameroun les mesures de dévaluation dont il est question, nous verrions passer clandestinement en zone britannique, favorisée par une meilleure situation économique, et nos populations et nos produits, ce qui arrive chaque fois qu'une mesure vexatoire est prise au Cameroun. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Les élus du Cameroun ne pouvant ni se désintéresser des misères de leurs mandants, ni voir émigrer sa population, voteront donc la motion présentée par M. Barbé, qui est exactement semblable à la leur.

M. le président. L'amendement de MM. Giard et Soppo-Priso est retiré.

Par conséquent, il n'en reste plus qu'un, celui de M. Barbé, sur lequel je vais consulter l'Assemblée. Il consiste à rédiger ainsi le début de la proposition :

« Proposition tendant à inviter le Gouvernement à rétablir le franc C.F.A. au taux en vigueur au 1er janvier 1948, et à soumettre à l'Assemblée de l'Union française... » (Le reste sans changement.)

La parole est à M. Max André.

M. Max André. Je voudrais expliquer mon vote. Pour les raisons que j'ai exposées tout à l'heure, c'est-à-dire pour des raisons purement techniques, nos amis voteront contre l'amendement. De fait, il semble que le rétablissement de l'ancienne situation serait plus catastrophique que le maintien de la nouvelle, et paraît d'ailleurs pratiquement impossible. C'est pourquoi nous pensons que pour ne pas amener des troubles dans les deux sens et le chaos monétaire dans les territoires d'outre-mer, il n'y a pas lieu de rétablir la situation antérieure.

M. Dadet. Nous vous en sommes très reconnaissants, monsieur Max André !

M. le président. La parole est à M. Alduy.

M. Alduy. Messieurs, je n'ai pas l'intention de reprendre les exposés au cours desquels nos amis d'outre-mer ont eu l'occasion de donner des exemples justifiés de ce qu'ils considèrent comme des incidences particulièrement graves.

Je veux simplement vous dire que le groupe socialiste votera le texte de la commission des affaires financières avec l'amendement présenté par M. Barbé, pour une raison bien simple. Ce matin même, notre camarade Savary, chargé de défendre la position du groupe socialiste à la commission des affaires financières, avait pris, dès le début, une position identique à celle qui vient maintenant de surgir à la dernière minute. C'est plutôt le groupe socialiste qui, à ce moment-là, avait fait un pas en arrière. Nous avions voulu nous aligner comme à l'accoutumée pour essayer d'aboutir à un texte de conciliation qui recueillerait l'ensemble des votes de cette Assemblée.

Nous regrettons donc qu'il n'y ait pas eu unanimité, mais je pense que si nos collègues des autres groupes voulaient bien réfléchir à certaines considérations, ils accepteraient probablement les textes qui leur sont soumis. Il me paraît, en effet, bien difficile de s'engager dans un débat technique, juridique, pour savoir si on peut ou non revenir sur une mesure prise il y a quelques jours ou quelques heures. Nous avons tous les jours l'expérience de mesures qui viennent bouleverser ce que le Gouvernement avait décidé la veille. Si un décrochage était possible, je crois que le Gouvernement ne manquerait pas d'en prendre la responsabilité sans même peut-être nous en aviser.

Par conséquent, nous voterons ce texte, pour une raison de principe tout d'abord : nous ne cesserons jamais de rappeler au Gouvernement et au Parlement l'existence de l'Assemblée de l'Union française. (*Applaudissements à l'extrême gauche et sur divers bancs.*)

Nous ne savons pas s'il y a effectivement, du point de vue juridique, une différence entre certains décrets et certains autres, et si le Gouvernement peut, en tout état de cause, en certaines matières, se passer de l'avis de l'Assemblée. Nous ne le savons pas, mais nous voulons, en conscience, rappeler que nous sommes capables de prendre nos responsabilités. (*Applaudissements.*)

Je rappellerai ensuite que le Parlement est souverain; il me semble qu'on nous l'a assez dit au cours de ces derniers jours, de ces dernières semaines. Par conséquent, si le Parlement souverain voulait faire un geste, cela ne lui serait peut-être pas interdit. C'est donc qu'il y a en nous-mêmes une raison plus importante que toutes les autres, une raison qui n'est pas une simple raison de forme, de prestige ou de vanité : une raison de fond.

C'est pour cette raison de fond que nous avons demandé à nos camarades d'outre-mer, à nos camarades d'A. O. F., d'A. E. F. et du Cameroun de venir à cette tribune.

Nous savons que les mesures que le Gouvernement vient de prendre et que nous, métropolitains, considérons simplement comme un texte législatif parmi tant d'autres, à consulter au *Journal officiel*, comme un texte dont on parle à la radio ou au Parlement, se traduisent là-bas par un amenuisement du niveau de vie. Or, nous savons, nous l'avons compris encore tout à l'heure, que les populations d'outre-mer représentent un sous-prolétariat qui n'a pas une marge de vie lui permettant de supporter les difficultés qu'on voudrait

aujourd'hui lui faire endosser. (*Applaudissements.*)

Voilà la raison profonde qui nous prend aux entrailles quand nous demandons le vote de ce texte. L'heure est passée où l'on pouvait, jadis, oublier les vœux des populations d'outre-mer. Elles viennent de s'exprimer ici librement, en pleine liberté, et même avec une certaine passion et une certaine flamme qui ne me déplaisent pas. Il est du devoir de cette Assemblée de dire aux hommes d'outre-mer qu'ils peuvent en tout état de cause compter sur nous. (*Applaudissements.*)

M. Boluix-Basset. Le groupe métropole-outre-mer désire une suspension de séance de quelques minutes seulement. Le cas est extrêmement grave et mérite d'être discuté entre collègues.

M. Alfred Bour. C'est ce que j'allais demander.

M. le président. Je vais consulter l'Assemblée.

M. Boluix-Basset. Il suffira de deux mots et de quelques minutes pour mettre les choses au point.

M. Borrey. Le groupe des indépendants d'outre-mer n'a pas besoin de suspension de séance et il s'associe entièrement aux paroles que M. Alduy vient de prononcer. J'ai tout à fait l'impression que M. Alduy a parlé comme un homme de là-bas, comme un Africain de pensée vraiment africaine. Et c'est la première fois que j'entends un homme d'ici parler comme un Africain. (*Applaudissements.*)

M. Estebe. Je ne peux pas accepter, pour ma part, que l'on vienne donner à notre demande de suspension de séance une interprétation défavorable ou péjorative...

M. Borrey. Je n'ai pas eu d'intention péjorative.

M. Boluix-Basset. Il faut mettre les choses au point: M. le président du groupe des indépendants d'outre-mer est plus intelligent que nous, et c'est tout. Cela prouve que ce que nous comprenons très difficilement, les indépendants d'outre-mer le comprennent très bien!

M. le président. M. Borrey retire volontiers son intervention.

Je vais consulter l'Assemblée sur le point de savoir si elle désire une suspension de séance.

M. Fourcade. Elle est de droit...

M. le président. J'allais ajouter, monsieur Fourcade, que la conférence des présidents de groupes et du bureau doit se tenir maintenant; je propose donc de suspendre la séance pour permettre la tenue de cette conférence. Pendant ce temps, le groupe métropole outre-mer pourra se réunir. (*Adhésion.*)

(*La séance, suspendue à dix-sept heures cinquante-cinq, est reprise à dix-huit heures trente.*)

M. le président. La séance est reprise.

L'Assemblée avait suspendu sa séance au moment de procéder au vote sur un amendement de M. Barbé auquel s'ajoute un amendement du groupe M. R. P.

L'amendement de M. Barbé et du groupe communiste a pour objet, je le rappelle, de rédiger ainsi le début de la proposition:

« Proposition tendant à inviter le Gouvernement à rétablir le franc C. F. A. au taux en vigueur au 1er janvier 1948, et à soumettre... » (le reste sans changement.)

Le groupe M. R. P. propose, avant le deuxième membre de phrase, d'ajouter les mots suivants: « ...et, au cas où cette mesure serait techniquement irréalisable, à lui soumettre de toute urgence toutes mesures utiles pour pallier les difficultés de tous ordres qui résulteront de ces mesures, et notamment pour permettre l'accroissement des échanges entre la France et les pays et territoires d'outre-mer. »

La parole est à M. Barbé, sur son amendement.

M. Max André. Monsieur le président, je vous fais remarquer qu'il y a un sous-amendement. C'est donc à moi de le défendre maintenant.

M. Raymond Barbé. Monsieur le président, une première question se pose: est-ce qu'après avoir terminé la discussion sur les amendements, l'Assemblée a le droit de recevoir un nouvel amendement ?

M. Max André. Certainement.

M. Raymond Barbé. Non, d'après le règlement même, et nous allons en chercher le texte.

M. le président. C'est pour cela que je proposais à M. Max André de déposer son amendement sur le deuxième membre de phrase qui n'a pas encore été soumis à l'examen de la commission, ni de l'Assemblée.

La parole est à M. Max André.

M. Max André. Le vote n'ayant pas encore eu lieu, je crois pouvoir prendre la parole.

En examinant l'amendement de M. Barbé, nous avons constaté qu'il comportait une contradiction avec la phrase suivante du texte de la proposition. Mais c'est là une observation de rédaction que nous considérons comme secondaire.

En second lieu, nous pensons qu'il doit y avoir un malentendu dans l'esprit de beaucoup de nos collègues. Ce que j'ai dit, et ce que d'autres collègues ont reconnu, je crois, c'est que faire une dévaluation un jour, et l'annuler trois ou quatre jours après, c'est une mesure sans précédent dans l'histoire des manipulations monétaires, une mesure qui apparaîtra techniquement, si on l'examine de près, comme comportant des impossibilités matérielles.

Nous n'allons pas instituer maintenant un débat sur le mécanisme technique de l'opération; nous en aurions pour longtemps, et peut-être faudrait-il le soumettre à la commission compétente.

Mais si certains de nos collègues pensent qu'ils peuvent apporter à cette commission, ou ailleurs, la démonstration que la mesure de rétablissement de l'ancien cours du franc C. F. A. par rapport au dollar est réalisable, nous sommes prêts à nous incliner et à nous rallier à la proposition de M. Barbé. C'est pourquoi nous avons ajouté ce membre de phrase, inspiré du souci que doit avoir cette Assemblée de ne présenter que des mesures réalisables et sérieuses.

Pour notre compte, nous nous refusons à prendre une autre attitude. Si un jour une proposition de résolution nous demandait de décrocher la lune, nous ne la voterions pas.

Peut-être nous démontrera-t-on que nous faisons erreur. Nous ne pouvons instituer un débat sur ce point à cette heure et nous croyons, jusqu'à preuve du contraire, que cette mesure n'est pas réalisable et que, si on essayait de la réaliser, on ferait plus de mal encore que celui déjà fait.

Nous demandons donc d'ajouter ces quelques mots qui donneront plus de sérieux, croyez-moi, aux propositions de cette Assemblée. (*Applaudissements au centre.*)

M. Jean Curabet. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le président de la commission.

M. Jean Curabet. Ce n'est pas au nom de la commission que je prends la parole. Mais puisqu'il est question, dans l'exposé que M. Max André vient de nous faire, de considérations purement techniques, il me permettra de lui dire que je ne suis pas d'accord avec lui parce que, techniquement, la chose est possible. Si elle n'a pas été faite, elle peut l'être et voici pourquoi. Elle peut se faire, parce qu'il n'est pas question de revenir strictement sur la dévaluation et de mettre à néant ce qui a déjà été fait.

M. Max André. Ce n'est pas ce que j'ai dit.

M. Jean Curabet. Permettez-moi de poursuivre, monsieur Max André. Le franc C. F. A., dont le sort était lié au franc français, est pour l'heure dévalué. Mais rien n'empêche qu'à la suite de nos délibérations, et en raison de la majorité qui peut se dégager dans cette Assemblée, une mesure de décrochage du franc C. F. A. n'intervienne. Quel taux devra-t-on fixer pour que la parité ancienne soit rétablie comme le demande M. Barbé ? C'est une autre affaire! mais c'est techniquement parfaitement possible.

M. le président. La parole est à M. Max André.

M. Max André. Je demande si M. Curabet a parlé en qualité de président de la commission ou en son nom personnel.

M. le président. En son nom personnel.

M. Jean Curabet. J'ai précisé que nous discutions d'une question purement technique et que je parlais en mon nom personnel sur une question technique.

M. Max André. Je n'avais pas entendu.

M. Jean Curabet. C'est clair.

M. Max André. Je crois que notre sous-amendement n'est pas en contradiction avec la position que vient de prendre M. Curabet. S'il démontre, soit à la commission des affaires financières qui pourra en délibérer, soit au Gouvernement, soit à quiconque est intéressé à la question, que l'opération peut être techniquement réalisée sans dommage majeur — j'y insiste — pour l'économie des pays qui seraient soumis à des flux et des reflux désordonnés, la proposition de M. Barbé devient valable et nous y souscrivons.

M. le président. La parole est à M. Barbé.

M. Raymond Barbé. J'ai déjà eu l'occasion d'indiquer à certains de mes collègues que, lorsqu'on est décidé à se battre sur une position, il est toujours de très mauvaise guerre d'annoncer à l'avance les positions sur lesquelles on va se replier.

Or, je constate que M. Max André, par son amendement, nous propose des positions de repli.

M. Max André. Ce n'est pas exact.

M. Raymond Barbé. Je considère, quant à moi, que de telles propositions auront pour résultat à peu près assuré de permettre au Gouvernement de poursuivre la politique qu'il a suivie et qu'elles désarmeront notre Assemblée.

C'est pour ces raisons que je m'oppose à l'amendement de M. Max André.

Par ailleurs, je pense que la contradiction, réelle, qu'il a relevée entre l'amendement que j'ai présenté et le reste du texte, pourrait être supprimée en en modifiant ainsi les termes:

« ... toutes mesures utiles pour pallier les difficultés de tous ordres que connaissent les territoires d'outre-mer », et non « les difficultés de tous ordres qui résulteront des mesures monétaires prises par décret ».

M. le président. La parole est à M. Giard.

M. Giard. Si je puis m'exprimer ainsi, M. Barbé vient de m'enlever le pain de la bouche...

M. Raymond Barbé. Je m'en excuse.

M. Giard. ...car j'allais dire exactement la même chose.

J'ajoute qu'étant allé ce matin au ministère des colonies, et ayant été reçu par M. Coste-Floret à l'occasion de la décoration de notre collègue M. Soppo Priso dans l'ordre de la Légion d'honneur... (*Vifs applaudissements.*)

M. Soppo Priso. Je vous remercie, mes chers collègues.

M. le président. L'Assemblée tout entière adresse ses félicitations à notre collègue, M. Soppo Priso. (*Nouveaux applaudissements.*)

M. Giard. ...j'ai pu constater que le point de vue exposé par M. Max André et par le sous-secrétaire d'Etat aux affaires musulmanes était exactement celui que M. Coste-Floret nous a annoncé à midi et demie, aujourd'hui, c'est-à-dire le dollar à 214 francs pour l'exportation, une attribution plus large de devises, le payement des produits coloniaux au cours des marchés mondiaux — sous de très grandes réserves — et la totalité des devises plus ou moins remises aux territoires exportateurs. Nous sommes assez étonnés que le point de vue de M. Max André coïncide exactement avec celui du Gouvernement. (*Rires à l'extrême gauche.*)

J'ajoute aussi, concernant les positions de repli dont a parlé M. Barbé, que les diverses commissions de l'Assemblée nationale et du Conseil de la République se sont réunies hier et que, sans en avoir reçu mandat, MM. Devinat et Aujoulat sont allés voir, hier après-midi, M. René Mayer et qu'avant même d'aller à la bataille, ils avaient déjà proposé des positions de repli. C'est là-dessus que le ministère a sauté... a sauté à pieds joints sur ce qu'on lui proposait. (*Rires et applaudissements.*)

Pour ma part, je n'admets pas les positions de repli et j'accepte la proposition de M. Barbé.

M. le président. La parole est à M. Alduy.

M. Alduy. Je veux dire simplement que nous sommes très séduits par la proposition du groupe M. R. P.; mais nous préférerions qu'elle fût sous-entendue, parce qu'il me semble qu'à partir du moment où l'on fait une proposition, il ne faut pas être amené à l'annuler quelques mois plus tard.

M. Raymond Barbé. L'Assemblée pourrait maintenant, monsieur le président, se prononcer sur l'amendement.

M. le président. Puisque vous n'avez pas décidé de lier les deux questions, c'est le sous-amendement de M. Max André qui doit être mis aux voix le premier.

M. Raymond Barbé. Nous demandons un scrutin.

M. le président. Je mets aux voix, par scrutin, le sous-amendement présenté par M. Max André.

Le scrutin est ouvert.

(*Les votes sont recueillis. — MM. les secrétaires en opèrent le dépouillement.*)

M. le président. Je propose à l'Assemblée de poursuivre les débats pendant l'opération du dépouillement. (*Assentiment.*)

— 6 —

ADOPTION DE PROPOSITIONS RELATIVES AU CYCLONE DE LA REUNION

M. le président. J'ai été saisi d'une proposition déposée par notre collègue, M. Piot, du groupe communiste, et d'une proposition du groupe du rassemblement républicain, concernant le cataclysme de la Réunion, que le Gouvernement vient d'annoncer à l'Assemblée.

Avant de vous soumettre ces propositions, je crois devoir exprimer à notre collègue, M. Piot, qui représente ici l'île de la Réunion, le sentiment d'émotion intense que notre Assemblée a ressenti à la nouvelle de ce cataclysme. Il y a peu d'années, un semblable cyclone s'était déjà abattu sur cette île. Nous savons que ce pays, qui subit toutes sortes de privations, voit trop souvent sa situation aggravée par des cataclysmes saisonniers.

Je prie notre collègue de transmettre à l'île de la Réunion le sentiment de réconfort moral que l'Assemblée exprime aux populations de l'île de la Réunion. Je veux lui dire également que nous partageons unanimement, j'en suis certain, la douleur de toutes les familles éprouvées par ce cyclone. Je ne doute pas que les propositions dont je vais donner connaissance à l'Assemblée rencontreront son assentiment unanime. (*Vifs applaudissements.*)

De ces deux textes nous ferons une synthèse qui ira droit, j'en suis certain, au cœur des populations de la Réunion.

C'est dans cet esprit que je vous soumets, tout d'abord, le texte suivant:

« L'Assemblée de l'Union française, douloureusement émue par le cataclysme qui vient de mettre en deuil le département de la Réunion, adresse aux populations si cruellement éprouvées l'expression de ses plus vives sympathies. Elle s'incline devant les premières victimes du désastre et s'associe au deuil des familles. Elle invite les pouvoirs publics à venir en aide par tous les moyens aux victimes de cette catastrophe. » (*Vifs applaudissements.*)

La parole est à M. Piot.

M. Piot. Au nom des populations que je représente, je tiens à remercier l'Assemblée de l'Union française de la sympathie qu'elle manifeste unanimement à mon cher pays, cruellement éprouvé. Les malheureux frappés dans leurs biens et dans leur personne seront particulièrement sensibles à cette marque d'affectueuse solidarité qui, nous l'espérons, sera suivie d'une action gouvernementale matérielle et effective en leur faveur. (*Applaudissements unanimes.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat aux affaires musulmanes.

M. Augarde, *secrétaire d'Etat aux affaires musulmanes.* Le Gouvernement, comme il l'a fait tout à l'heure à la tribune, déplore avec une grande émotion ce cataclysme qui s'abat presque périodiquement sur un des plus beaux fleurons de l'Union française, et il adresse, une fois encore, son salut aux victimes, aux familles éprouvées, et souhaite que, le plus rapidement possible, les plaies ainsi faites puissent être pansées. (*Applaudissements unanimes.*)

M. le président. L'Assemblée remercie le Gouvernement de sa déclaration et prend acte de sa volonté de porter remède aux malheurs causés dans l'île de la Réunion.

Je mets aux voix la proposition dont j'ai donné lecture.

(*Cette proposition, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*)

M. le président. Après l'adoption de cette motion de synthèse, je rappelle à l'Assemblée qu'elle avait été saisie également d'une proposition de résolution adressée au Gouvernement, dont on vous a communiqué les termes et qui a été affichée. Le délai d'affichage est expiré.

Je ne pense pas qu'il soit nécessaire de la renvoyer à une commission et je la soumets à l'Assemblée.

Cette proposition, qui émane de M. Piot, tend à inviter le Gouvernement à attribuer une aide d'urgence à la population de la Réunion éprouvée par un violent cyclone dans la nuit du 26 au 27 janvier 1948. Elle est ainsi conçue:

« L'Assemblée de l'Union française, consciente du préjudice énorme causé par le cyclone du 26 au 27 janvier au département de la Réunion, invite le Gouvernement à apporter aux victimes et à la population une aide immédiate en secours financiers, médicaments, vivres, vêtements et matériaux de construction. »

M. Alluy. Nous avons décidé que cette proposition de résolution serait commune à tous les groupes de l'Assemblée, et non l'œuvre d'un seul.

M. le président. Nous sommes d'accord.

Si personne ne demande la parole, je mets aux voix cette proposition de résolution.

(*La proposition de résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*)

— 7 —

NOMINATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'INSTRUCTION

M. le président. L'ordre du jour appelle la nomination des membres de la commission d'instruction prévue à l'article 7 du règlement de votre assemblée. La liste des candidats comprend:

Groupe RDA et communiste:

MM. Bizot, Comiti et Dadet.

Groupe socialiste:

MM. Begarra, Bourgarel et Savary.

Groupe M.R.P.:

MM. Alfred Bour et Vendenboomgaërde.

Groupe du Rassemblement républicain:

MM. Monnet et Boussenot.

Groupe Union métropole outre-mer:

M. Schleiter.

Groupe des indépendants d'outre-mer:

M. Hazoumé.

Cette liste a été affichée. Le délai d'une heure est expiré. Votre président n'a reçu aucune opposition.

En conséquence, je déclare ces candidatures validées.

— 8 —

RENVOI D'UN DOSSIER DEVANT LA COMMISSION D'INSTRUCTION

M. le président. J'ai reçu de M. le président du quatrième bureau une demande tendant au renvoi du dossier de M. Cortinchi devant la commission d'instruction prévue par l'article 7 du règlement.

Il n'y a pas d'observation?...

Il en est ainsi ordonné.

— 9 —

SUITE DE LA DISCUSSION D'UNE PROPOSITION CONCERNANT LES MESURES MONETAIRES PRISES PAR LE GOUVERNEMENT

M. le président. Nous reprenons la discussion de la proposition concernant les mesures monétaires prises par le Gouvernement.

Voici le résultat du scrutin sur le sous-amendement de M. Max André:

Nombre des votants	94
Majorité absolue	48
Pour l'adoption	21
Contre	73

L'Assemblée n'a pas adopté.

Je vais mettre maintenant aux voix l'amendement de M. Barbé qui tend à rédiger ainsi qu'il suit le premier membre de phrase: « L'Assemblée de l'Union française invite le Gouvernement à rétablir le franc C.F.A. au taux en vigueur au 1er janvier 1948. »

M. Juge. Je demande la parole pour expliquer mon vote.

M. le président. La parole est à M. Juge.

M. Juge. Mes chefs collègues, au terme de ce débat que pour ma part j'ai trouvé fort émouvant — mais il faut avoir tout de même le courage de notre attitude — je voudrais expliquer d'un mot pourquoi le groupe M.R.P. votera contre l'amendement de M. Barbé.

Selon l'impression très profonde que j'ai ressentie, deux possibilités se présentaient: soit se pencher sur les préoccupations très graves qui nous ont été apportées à la tribune, soit faire de grandes déclarations parfaitement senties d'ailleurs, sur la hâte avec laquelle le Gouvernement avait procédé à la dévaluation du franc, et critiquer la mesure qu'il avait prise sans consulter non pas seulement notre Assemblée, mais les Assemblées.

Il m'a paru — je vous le dis comme je le pense — que, si de telles déclarations répondaient à des sentiments profonds, elles ne pourraient pratiquement pas aboutir, pour l'excellente raison exposée par notre collègue M. Max André tout à l'heure, à savoir que l'on n'a pas vu jusqu'à présent un Gouvernement, en quelque régime et en quelque pays que ce soit, procéder autrement que le Gouvernement français l'a fait pour la dévaluation, pas plus qu'on ne l'a vu revenir sur sa décision.

Pour montrer notre sollicitude si justement demandée par nos camarades d'outre-mer, il nous a donc paru plus efficient d proposer des mesures pratiques, sur lesquelles nous n'avons pas discuté. Or, il me semble qu'il y a contradiction entre le fait de vouloir des mesures efficaces, et celui de se borner à voter un amendement dont j'ai, avec plusieurs de mes collègues, beaucoup trop l'impression qu'il s'agit d'une manifestation évidemment très émouvante, mais qui risque d'être platonique.

Voilà pourquoi je dis à mes camarades d'outre-mer que, si nous entendons marquer notre sollicitude à l'égard des populations qu'ils représentent, nous ne sommes pas pour les formules qui risquent de ne pas aboutir; nous sommes pour des formules qui, au contraire, peuvent apporter un allègement considérable aux maux dont ils souffrent et dont ils ont témoigné l'émouvante expression. C'est dans ces conditions que le groupe M.R.P. votera contre l'amendement de M. Barbé. (*Applaudissements au centre.*)

M. le président. La parole est à M. Chevance-Bertin.

M. le général Chevance-Bertin. Au nom du rassemblement républicain, je déclare à l'Assemblée que nous voterons l'amendement qui nous est présenté. Nous le voterons à l'unanimité, en témoignage de solidarité et d'affection totale envers les populations d'outre-mer. (*Applaudissements.*)

Toutefois, nous voulons faire deux remarques. La première est que nous déplorons, comme certainement la plupart de nos collègues, qu'un vrai, grand et large débat n'ait pu s'instituer sur un problème capital pour l'Union française.

En outre, nous tenons à souligner qu'il est possible que demain le Gouvernement ne suive pas la voie que nous essayons de lui tracer par notre motion et que, dans ce cas, il est deux points sur lesquels nous voulons absolument lui indiquer notre position de la façon la plus ferme.

Le premier point est celui d'une attribution de devises qui soit beaucoup plus large que l'attribution actuelle.

En second lieu, au cas où le Gouvernement maintiendrait la position qu'il a prise, nous attirons son attention de la façon la plus formelle sur les cours mondiaux. Il est certain que la dévaluation pratiquée dans une certaine mesure prive sensiblement les producteurs africains du prix rémunérateur auquel ils ont droit. Elle les en prive dans la mesure où la métropole ne marquerait pas sa volonté de faire en sorte que les produits africains soient vendus livrés aux cours mondiaux.

On nous dit que les produits coloniaux et les produits africains, le cacao notamment, sont livrés aux cours mondiaux. Il n'en est rien. Pour ce qui est du café, qui est aux cours mondiaux aujourd'hui, il ne le sera plus avec la dévaluation. Le dirigisme fausse toutes ces notions. Si les territoires d'outre-mer avaient la possibilité de vendre leurs produits à l'étranger comme ils l'entendent, de se ravitailler à l'étranger comme ils le désirent, ils vendraient effectivement leurs produits aux cours mondiaux. (*Applaudissements*).

Le dirigisme nous oblige à vendre uniquement à la métropole, à nous ravitailler dans la métropole. Il est donc nécessaire que la métropole entérine ces cours mondiaux, ce qui provoquera immanquablement en France une augmentation de 80 p. 100 pour certains produits coloniaux tels que le café, le cacao et d'autres.

Nous sommes décidés à demander, de la façon la plus ferme, au Gouvernement l'application des cours mondiaux dans la vente à la métropole (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Gueye Momar Djim.

M. Gueye Momar Djim. Mesdames, messieurs, ce débat s'allonge et je ne voudrais pas le prolonger davantage. Je dois cependant des explications à M. Max André qui m'a demandé, tout à l'heure, de rectifier le terme « outrageant » que j'avais utilisé. Comme je suis un homme conciliant, je fais cette rectification et je remplace le terme employé par celui de « provocateur ». (*Exclamations et rires.*)

M. Max André. C'est encore plus méchant!

M. Gueye Momar Djim. Nous ne parlons pas la même langue, je m'en aperçois!

M. Max André. Je le regrette.

M. Gueye Momar Djim. Je viens d'un pays où les arachides sont en voie de commercialisation. On nous donne des billets qui nous servent à acheter des marchandises provenant toutes, ou en très grande proportion, de l'étranger. Pour cette raison, nous sommes trop tributaires des devises étrangères pour admettre que notre système économique subisse dans ses incidences une dévaluation métropolitaine.

Je dirais à M. Max André — s'il l'ignorait — que la France est la seule nation à avoir en Afrique des douaniers sur ses frontières coloniales. Qu'est-ce que cela signifie ? C'est que si demain, dans les enclaves étrangères voisines du Sénégal, le Sénégalais trouvait un meilleur prix de ses produits, la douane empêcherait le passage; mais comme le Sénégalais obéit par sa formation politique et religieuse au code musulman du Coran, il estime légitime qu'il ait le droit de vendre son produit, malgré le dirigisme politique qui le régit, à l'étranger qui le lui paye au plus haut prix.

Qu'en résulte-t-il ? La douane tire sur mes compatriotes. D'un effet économique apparemment très peu important, vous voyez quelles incidences politiques peuvent

résulter; sans compter quelques autres sur lesquelles je ne veux pas insister.

En bref, celui qui reçoit les coups et celui qui les compte font deux. Ceux qui, par leur position politique, par la position de leur étiquette, sont en mesure de se procurer des dollars ou de toucher des dividendes dans les dévaluations et leurs incidences, dans les opérations commerciales, sont nettement différents dans l'enceinte de cette Assemblée.

C'est pourquoi je m'associe entièrement, solidairement et conjointement à l'amendement de M. Barbé et je demande à l'Assemblée d'insister auprès de la nation française pour qu'elle prenne en considération les droits économiques imprescriptibles des territoires d'outre-mer; ces droits ont été consacrés par la première dévaluation de 1945 et méritent d'être reconsidérés.

M. Max André a, tout à l'heure, jeté le défi juridique qu'on lui apporte, dans l'histoire des peuples, l'explication technique d'une dévaluation sur laquelle il fût possible de revenir.

Il ne serait pas impossible de lui en apporter la démonstration. Une nation peut décider d'une dévaluation, mais l'Union française — qui est quelque chose comme une supernation — n'a pas, dans son ensemble, décidé la dévaluation.

L'Afrique noire est représentée à l'Assemblée nationale, certes, mais nous avons des hommes d'Etat qui, intellectuellement, moralement, comme M. Lamine-Guèye, méritent d'être consultés; nous avons des assemblées locales qui méritent de l'être. Mais ces consultations n'ont pas eu lieu.

Quoi qu'il en soit, j'affirme péremptoirement que, techniquement, cette dévaluation est injuste.

M. le président. Je suis saisi d'une demande de scrutin.

Je mets aux voix, par scrutin, l'amendement de M. Barbé.

Le scrutin est ouvert.

(Les votes sont recueillis. — MM. les secrétaires en opèrent le dépouillement.)

M. le président. Pendant l'opération du dépouillement, je propose à l'Assemblée de poursuivre ses travaux. *(Assentiment.)*

— 10 —

DEPOT DE PROPOSITIONS DE RESOLUTION

M. le président. J'ai reçu de MM. Cianfarini, Barétaud, Roffelder et le groupe métropole d'outre-mer une proposition de résolution tendant à surseoir à la discussion de la proposition de M. Alduy et plusieurs de ses collègues tendant à introduire la sécurité sociale en Algérie par la voie de la procédure d'urgence.

La proposition de résolution sera imprimée, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des affaires sociales.

Il en est ainsi ordonné.

J'ai reçu de M. Pierre Henault une proposition de résolution tendant à la création, au sein de l'Assemblée, d'une commission réduite, placée sous la présidence d'honneur de M. le président de l'Assemblée, et dont l'action devra s'exercer rapidement dans tous les domaines aux fins de diffuser et faire largement connaître les travaux de l'Assemblée.

La proposition de résolution sera imprimée, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission du règlement.

Il en est ainsi ordonné.

— 13 —

DEPOT DE PROPOSITIONS

M. le président. J'ai reçu de MM. d'Arboussier, Egretaud, Lombardo, Boubou Hama, Léon et les membres du groupe communiste et apparentés et du rassemblement démocratique africain, une proposition tendant à inviter le Gouvernement à prendre toutes mesures utiles pour assurer aux producteurs des pays et territoires d'outre-mer une plus juste rémunération, par l'établissement d'un rapport plus équitable entre les prix à la production et les prix à la consommation des produits d'outre-mer.

La proposition sera imprimée, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des affaires économiques.

Il en est ainsi ordonné.

J'ai reçu de M. Vendenboomgaërde, Mme Lefaucheux, MM. Max André et Esnault et les membres du mouvement républicain populaire, une proposition invitant le Gouvernement à prendre toutes les mesures d'ordre financier et économique permettant de pallier les difficultés résultant de la dévaluation monétaire dans les territoires d'outre-mer.

La proposition sera imprimée, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des affaires financières, à la commission du plan de l'équipement et des communications, à la commission des affaires économiques.

Il en est ainsi ordonné.

J'ai reçu de M. Begarra et les membres du groupe socialiste S. F. I. O., une proposition invitant le Gouvernement à faire bénéficier de la loi des pensions du 21 mars 1928, les ouvriers français musulmans, dépendant, en Algérie, du ministère des forces armées.

La proposition sera imprimée, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des affaires sociales et à la commission de défense de l'Union française.

Il en est ainsi ordonné.

J'ai reçu de M. Ya Doumbia et le groupe socialiste S. F. I. O. une proposition tendant à inviter le Gouvernement à créer et organiser une école supérieure d'administration de l'Afrique noire (A. O. F. et A. E. F.).

La proposition sera imprimée, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des affaires politiques et administratives.

Il en est ainsi ordonné.

J'ai reçu de M. Ya Doumbia et les membres du groupe S. F. I. O. une proposition invitant le Gouvernement et l'Assemblée nationale à organiser la justice civile en Afrique.

La proposition sera imprimée, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission de la justice, de la législation et de la fonction publique.

Il en est ainsi ordonné.

— 12 —

SUITE DE LA DISCUSSION D'UNE PROPOSITION CONCERNANT LES MESURES MONETAIRES PRISES PAR LE GOUVERNEMENT

M. le président. Nous reprenons la discussion de la proposition concernant les mesures monétaires prises par le Gouvernement. Voici le résultat du scrutin sur l'amendement de M. Barbé:

Nombre des votants	123
Majorité absolue	62
Pour l'adoption	103
Contre	20

L'Assemblée a adopté.

Sur le deuxième membre de phrase, j'ai reçu de M. Barbé un amendement qui tend à rédiger la fin de la proposition de la façon suivante: « et à lui soumettre de toute urgence, toutes mesures utiles pour pallier les difficultés de tous ordres que connaissent les territoires d'outre-mer ».

M. Jean Curabet, *président de la commission.* La commission ne s'oppose pas à cet amendement.

M. le président. Personne ne demande la parole ?

Je mets aux voix cet amendement.

(L'amendement mis aux voix est adopté.)

M. le président. L'ensemble du texte serait donc ainsi rédigé:

« L'Assemblée de l'Union française invite le Gouvernement à rétablir le franc C. F. A. au taux en vigueur au 1er janvier 1948 et à lui soumettre de toute urgence toutes mesures utiles pour pallier les difficultés de tous ordres que connaissent les territoires d'outre-mer. »

M. Max André. Je dépose une demande de scrutin sur l'ensemble.

M. Juge. Je demande à expliquer mon vote.

M. le président. La parole est à M. Juge.

M. Juge. Je n'ai que deux mots à dire. Nous avons tout à l'heure suffisamment précisé notre position à l'égard de l'amendement de M. Barbé. Nous sommes maintenant en face d'un texte d'ensemble et définitif. Ce texte comporte, selon nous, ce qui est essentiel, c'est-à-dire les mesures pour pallier aux difficultés de tous ordres qui résulteront de la dévaluation.

Je dois dire au passage que nous souhaitons vivement, s'il apparaît techniquement impossible de revenir sur une dévaluation, que cette dévaluation soit faite en tenant compte de toutes les mesures qui peuvent vent pallier ces difficultés.

Quoi qu'il en soit, il est bien évident que nous restons fermement attachés à ce qui nous paraît être l'essentiel de ce texte, c'est-à-dire les mesures pouvant remédier aux difficultés, et, dans un geste de solidarité que je n'ai vraiment pas besoin de vous expliquer, mes chers collègues, nous voterons avec enthousiasme l'ensemble. *(Applaudissements au centre.)*

M. le président. Dans ces conditions, est-il nécessaire de procéder à un scrutin ?

M. Max André. Oui, monsieur le président, j'insiste pour le scrutin.

Nous avons pris nos responsabilités tout au long de ce débat, nous les prendrons

jusqu'au bout, nous tenons à ce que, jusqu'au vote final, nos noms figurent au *Journal officiel*.

M. le président. Je mets donc aux voix, par scrutin, l'ensemble de la proposition.

Le scrutin est ouvert.

(Les votes sont recueillis. — MM. les secrétaires en opèrent le dépouillement.)

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin:

Nombre de votants	122
Majorité absolue	62
Pour l'adoption	122
Contre	0

L'Assemblée a adopté.

M. Raymond Barbé. J'espère qu'il se trouvera au Gouvernement, pour appliquer cette proposition, la même unanimité que celle qui s'est manifestée dans cette Assemblée pour la voter. *(Applaudissements à l'extrême gauche.)*

— 13 —

DISCUSSION D'UNE PROPOSITION RELATIVE AUX ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de MM. Coulibaly Mamadou, Thévenin, d'Arboussier, Boubou Hama, Robert Léon, Emmanuel Dadet, du groupe du rassemblement démocratique africain, et les membres du groupe communiste et apparentés, invitant l'Assemblée nationale à étendre l'application de toutes les mesures prévues pour les anciens combattants et victimes de guerre et aux anciens militaires et pensionnés d'origine française, aux mêmes catégories sociales originaires des pays et territoires d'outre-mer.

La commission des affaires sociales a accepté la discussion d'urgence. Elle s'est déclarée prête à présenter, à la séance de ce jour, des conclusions sur le fond.

Dans ces conditions, nous pouvons, je crois, aborder dès maintenant la discussion générale. *(Assentiment.)*

Dans la discussion générale, la parole est à M. le rapporteur.

M. Coulibaly Mamadou, *rapporteur.* Mesdames, messieurs, la commission des affaires sociales a été saisie d'une proposition de résolution présentée par nos collègues Thévenin, d'Arboussier, Boubou Hama, Robert Léon, Emmanuel Dadet, Coulibaly Mamadou et les membres du groupe communiste et apparentés, invitant l'Assemblée nationale à étendre l'application de toutes les mesures prévues pour les anciens combattants et victimes de la guerre et les anciens militaires et pensionnés d'origine française aux mêmes catégories sociales originaires des pays et territoires d'outre-mer.

L'exposé des motifs était ainsi conçu:

Depuis la fin de la première guerre mondiale, les populations des territoires d'outre-mer demandent l'application de diverses mesures visant à satisfaire les légitimes revendications des anciens combattants, anciens militaires et pensionnés originaires des territoires d'outre-mer.

Certaines satisfactions, bien que nettement insuffisantes, ont été acquises par les militaires musulmans originaires d'Afrique du Nord; mais, dans tous les autres territoires d'outre-mer, subsistent des inégalités qui ne peuvent se justifier que par des discriminations raciales condamnées par la Constitution et d'autant plus odieuses qu'elles s'appliquent à ceux dont on a dit: « Ils ont des droits sur nous ».

C'est ainsi que deux propositions de résolution et deux propositions de loi, déposées sur le bureau de l'Assemblée nationale sous les n°s 2565, 2566, 2567, 6568, du 5 décembre 1947, par les élus du rassemblement démocratique africain et les membres du groupe communiste et apparentés, se heurtent à une interprétation de l'article 80 de la Constitution absolument injustifiée du ministère des finances.

Ce département ministériel invoque en effet les différences de statut et de mode d'existence pour s'opposer à l'adoption de ces textes.

Or, l'article 82 stipule:

« Les citoyens qui n'ont pas le statut civil français conservent leur statut personnel tant qu'ils n'y ont pas renoncé. Ce statut ne peut en aucun cas constituer un motif pour refuser ou limiter les droits et libertés attachés à la qualité de citoyen français ».

Malgré l'urgence de cette question, l'Assemblée nationale n'a pas encore inscrit ces propositions à son ordre du jour et elle s'apprête à discuter, le 31 janvier prochain, un projet concernant les anciens combattants et victimes de la guerre.

Il nous apparaît donc nécessaire et urgent de faire connaître le point de vue de notre Assemblée avant la discussion de ce texte. C'est pour cela que nous vous soumettons, avec demande de discussion d'urgence, la proposition de résolution suivante:

L'Assemblée de l'Union française invite l'Assemblée nationale, à l'occasion de la discussion du projet de loi concernant les anciens combattants et victimes de la guerre, à étendre l'application de toutes les mesures prévues pour les anciens combattants et victimes de la guerre et les anciens militaires et pensionnés d'origine française, aux mêmes catégories sociales originaires des pays et territoires d'outre-mer.

Cette proposition de résolution, mesdames, messieurs, ayant été déposée à la séance d'hier de cette Assemblée, et la discussion d'urgence en ayant été ordonnée, votre commission en a délibéré ce matin.

A l'unanimité des membres présents, elle a donné son entière approbation au texte qui vous est présenté et elle m'a chargé de vous en faire le rapport, sous réserve d'une légère modification de forme et en y incluant en outre un paragraphe supplémentaire.

Je ne m'étendrai pas longtemps sur le principe même qui a inspiré les auteurs de la proposition. Je pense, en effet, que tous, dans cette Assemblée, vous serez d'accord pour reconnaître que, s'il est un point où les articles 80 à 82 de la Constitution doivent recevoir leur pleine application, c'est bien celui qui concerne les anciens combattants, originaires des pays d'outre-mer, qui ont versé leur sang pour la mère patrie, au même titre que ceux originaires de la métropole.

Nous estimons qu'ayant souffert ensemble, tous ensemble également ils ont les mêmes droits à pensions ou retraites, quel que soit le statut.

Qu'on ne nous dise pas que la différence des niveaux de vie justifierait l'octroi de taux différents.

D'abord, cette différence tend à s'atténuer progressivement du fait même des progrès accomplis outre-mer en vertu de la présence française. Ensuite, nous pensons qu'une blessure reçue, une mutilation subie légitiment la même réparation, quelle que soit l'origine de celui à qui elle s'applique.

Nous pensons donc rencontrer l'adhésion unanime de cette Assemblée en lui proposant d'adopter un texte qui vise à ce qu'aucune discrimination ne soit établie dans la loi à cet égard.

En ce qui concerne la légère modification de forme à laquelle j'ai fait allusion plus haut, elle consiste dans la répétition des mots: « anciens combattants et victimes de la guerre et anciens militaires et pensionnés » dans la deuxième partie du texte, en lieu et place des mots: « aux mêmes catégories sociales », dont le sens nous a paru imprécis.

Les auteurs de la proposition en ont été d'accord.

Par ailleurs, un des commissaires, M. Begarra, a signalé l'utilité qui s'attacherait à définir rapidement la qualité d'ancien combattant du point de vue qui nous préoccupe.

Vous n'ignorez pas, en effet, que certains combattants de la guerre 1914-1918 et de la guerre 1939-1945, originaires d'outre-mer, n'ont pas réussi à faire reconnaître leur qualité, ce qui est pour eux la cause de graves préjudices.

La proposition de résolution que votre commission des affaires sociales soumet à votre adoption est donc ainsi rédigée.

« L'Assemblée de l'Union française invite l'Assemblée nationale, à l'occasion de la discussion du projet de loi concernant les anciens combattants et victimes de la guerre:

« 1° A étendre l'application de toutes les mesures prévues pour les anciens combattants et victimes de la guerre et les anciens militaires et pensionnés d'origine française, aux anciens combattants victimes de la guerre et aux anciens militaires et pensionnés originaires des divers pays de l'Union française;

« 2° A activer l'attribution de la carte d'ancien combattant à tous les ayants droit de l'Union française. » *(Applaudissements.)*

M. le président. La parole est à M. le représentant du Gouvernement.

M. Augarde, *secrétaire d'Etat aux affaires musulmanes.* En ce qui concerne la proposition de résolution relative aux anciens combattants d'outre-mer, je voudrais, au nom du Gouvernement, profiter de l'occasion qui nous est donnée pour dire notre affectueuse reconnaissance aux soldats de tous les pays de l'Union française qui ont — comme je l'ai dit tout à l'heure — assuré, par leurs sacrifices, la victoire et libéré le sol national.

Je voudrais leur dire également, qu'ayant été avec les métropolitains dans la peine, nous pensons qu'ils ont droit aux mêmes réparations.

C'est pourquoi le Gouvernement fera son possible pour que, dans les plus courts délais, les pensions, les retraites, les indemnités d'invalidité et les droits des com-

battants soient égaux pour tous ceux qui vivent sous le drapeau tricolore. (*Vifs applaudissements.*)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

La discussion générale est close.

Je consulte l'Assemblée sur le passage à la discussion de l'article unique de la proposition de résolution.

(*L'Assemblée, consultée, décide de passer à la discussion de l'article.*)

M. le président. Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de résolution dont M. le rapporteur a donné lecture.

(*La proposition de résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*)

— 14 —

DISCUSSION D'UNE PROPOSITION DE RESOLUTION CONCERNANT LE REGIME ELECTORAL DES TERRITOIRES D'OUTRE-MER.

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de résolution de MM. d'Arboussier, Barbé, Boubou, Hama, Léon Robert, Coulibaly et les membres du groupe du rassemblement démocratique africain et du groupe communiste et apparentés, tendant à inviter l'Assemblée nationale à soumettre à l'avis de l'Assemblée de l'Union française tous les projets et propositions de loi tendant à fixer le régime électoral, la composition et la compétence des assemblées locales des territoires d'outre-mer, dont elle a été saisie.

Dans la discussion générale, la parole est à M. Barbé, rapporteur.

M. Raymond Barbé, *rapporteur.* Mesdames, messieurs, conformément à l'article 77 de la Constitution, le régime électoral, la composition et la compétence des assemblées instituées dans les territoires d'outre-mer sont déterminés par la loi, et l'article 74 précise que ces lois doivent désormais intervenir après avis de notre Assemblée.

Depuis un an environ, l'Assemblée nationale a été saisie de diverses propositions et de projets de lois concernant les assemblées des divers territoires.

Elle nous a transmis pour avis la proposition de loi n° 2824, imprimée par notre Assemblée sous le n° 26, relativement à la composition du Conseil général de la Haute-Volta et aux modifications des assemblées correspondantes de la Côte d'Ivoire, du Soudan et du Niger.

Les autres propositions et projets de loi n'ayant pas été transmis à notre Assemblée, il apparaît nécessaire à votre commission des affaires politiques et administratives d'en demander d'urgence la communication.

C'est pourquoi nous vous demandons d'adopter la proposition de résolution suivante, présentée par M. d'Arboussier et quelques-uns de ses collègues:

« Conformément à l'article 74 de la Constitution, l'Assemblée de l'Union française demande à l'Assemblée nationale de lui transmettre pour avis, comme elle l'a fait pour la proposition de loi n° 2824, tous les projets et propositions de loi tendant à fixer le régime électoral, la composition et la compétence des assemblées locales des territoires d'outre-mer dont elle a été saisie. »

M. le président. Vous venez d'entendre les conclusions de M. le rapporteur.

La parole est à M. Max André.

M. Max André. Je pense que cette Assemblée sera unanime pour voter ce texte dans la forme où il a été établi; après un accord complet, à la commission des affaires politiques. Il est certain qu'étant donné qu'un premier projet nous a été soumis par l'Assemblée nationale, nous n'avons pas lieu de soupçonner qu'on ait l'intention de ne pas nous envoyer les autres. Cependant, il n'est pas mauvais, puisque la Constitution n'est pas encore — si je puis dire — rodée, que nous rappellions dans des termes courtois à l'Assemblée nationale les articles de la Constitution qui visent la transmission à notre Assemblée des textes qui ont à lui être soumis.

M. le rapporteur. La commission s'associe aux paroles de M. Max André.

M. le président. La parole est à M. Zinsou.

M. Zinsou. Le groupe des indépendants d'outre-mer s'associe aux paroles de M. Max André, d'autant plus que, dans les territoires d'outre-mer, nous sommes sous un régime provisoire qui, selon le décret, devrait mourir, mais qui a la vie très longue. Nous espérons que ce provisoire cessera bientôt et, pour cela, il faut que nous ayons au plus tôt connaissance des lois soumises aux assemblées.

M. le président. Personne ne demande plus la parole dans la discussion générale ?...

La discussion générale est close.

Je consulte l'Assemblée sur le passage à la discussion de l'article unique de la proposition de résolution.

(*L'Assemblée, consultée, décide de passer à la discussion de l'article.*)

M. le président. Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix la proposition de résolution.

(*La proposition de résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*)

— 15 —

DEMANDE DE LEVEE D'IMMUNITE PARLEMENTAIRE

M. le président. J'ai reçu une demande de levée d'immunité parlementaire concernant un membre de l'Assemblée.

Cette demande sera imprimée, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission d'instruction.

Il en est ainsi ordonné.

— 16 —

REGLEMENT DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. J'ai réuni la conférence des présidents.

Il a été décidé de vous proposer que notre prochaine séance ait lieu jeudi prochain 5 février, à seize heures.

Les membres de la commission du règlement et de la comptabilité seraient nommés au cours de cette séance.

A cet effet, j'invite les différents groupes à déposer la liste de leurs candidats au secrétariat général, jeudi 5 février, avant midi.

Je rappelle que cette commission comprendra 30 membres, désignés à la représentation proportionnelle des groupes, dans les mêmes conditions que les autres commissions.

Par ailleurs l'ordre du jour serait complété au cours de la conférence des présidents, qui se tiendra jeudi 5 février, à quinze heures.

Il n'y a pas d'opposition ?...

L'ordre du jour est ainsi réglé.

Personne ne demande plus la parole ?...

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-neuf heures cinquante minutes.*)

Le Chef du du service de la sténographie de l'Assemblée de l'Union française,

RENÉ HINGRE.

ANNEXES AU PROCÈS-VERBAL

de la séance du Vendredi 30 Janvier 1948.

SCRUTIN (N° 2)

Sur l'amendement présenté par M. Max André: Rédiger ainsi le début de la proposition présentée par la commission des affaires financières sur les propositions de MM. Savary au nom du groupe S. F. I. O. et Léon au nom des groupes communiste et R. D. A. relative au franc C. F. A.: « Proposition tendant à inviter le Gouvernement à rétablir le franc C. F. A. au taux en vigueur au 1er janvier 1948 et, au cas où cette mesure serait techniquement irréalisable, de soumettre... ». Le reste sans changement.

Nombre des votants..... 93
Majorité absolue..... 47

Pour l'adoption..... 21
Contre..... 72

L'Assemblée de l'Union française n'a pas adopté.

Ont voté pour:

MM.
André (Max).
Boluix-Basset.
Bour (Alfred).
Catrice (Paul).
Corval.
Esnault.
Griaule.
Jacobson.
Jousselin.
Juge.
Mme Lefaucheux.
Mlle Le Ber.
Le Brun Kéris.
Le Guénédal.
Meyer.
Moreux (René).
Peretti (de).
Razac.
Schmitt.
Schock.
Vendenboomgaërde.

Ont voté contre:

MM.
Abbas (Ferhat).
Ahmed Kotoko (Alifah).
Alduy.
Mme Allemandi.
Arnault.
Mme Autissier.
Barbé.
Begarra.
Belabed.
Mme Bertrand.
Bidet.
Bizot.
Boubou (Hama).
Bourgarel.
Borrey.
Mme Bory.
Camprasse.
Carroué.
Cazelles.
Chassiot.
Comiti.
Coquart.
Coubeche (Saïd-Ali).
Coulibaly (Mamadou).
Curabet.
Damongo, dit Dadet.
Darlan.
Denis.
Diop Babacar.
Donnat.
Dumas.
Duqueroix.
Ebédé.
Egretaud.
Giard.
Griaule.
Gueye Momar Djim.
Guyard.
Hazoumé.
Ibrahim (Babikir).
Joanin.
Julien.
Kemajou.
Lachenal.
Mme Lafon.
Lapart.
Laurin.
Lautissier.
Léon.
Lévy.
Lhuillier.
Lombardo.
Mme Malroux.
Mériglier.
Mignot.
Mitterrand.
Montrat.
Mme Emilienne Moreau.
Ouedraogo (Mamadou).
Piéri.
Piot.
Polycarpe.
Rosenfeld.
Saidou Djermakoye (Issoufou).
Savary.
Savi de Tove (Jonathan).
Soppo Priso.
Tétau.
Thévenin.
Touré.
Vivier.
Ya Doumbia.
Zinsou.

N'ont pas pris part au vote:

MM.
Abdesselam.
Antonini.
Aubert.
Baretaud.
Bichon.
Boussenot.
Mme Caffot.
Chevance-Bertin (Général).
Cianfarani.
Cortinchi (Guidicello).
Coulon.
Delmas.
Delorme.
Estèbe.
Flinois.
Fourcade.
Gervain.
Hénault.
Lakhdari.
Laurent-Eynac.
La Vasselais (de).
Michard-Pélissier.
Monnet.
Oudard.
Périer.
Rosfelder.
Sarraut (Albert).
Schleiter.
Sousatte.
Sylvestre.
Thémia.
Vauthier.

Excusés ou absents par congé:

MM.
Chekkal Daho (Oran).
Lechani (Alger).
Mademba Racine (Soudan).

N'ont pas pris part au vote:

M. Daniel Boisdon, président de l'Assemblée de l'Union française, et M. Gabriel d'Arboussier, qui présidait la séance.

Les nombres annoncés en séance avaient été de:

Nombre des votants..... 94
Majorité absolue..... 48

Pour l'adoption..... 21
Contre..... 73

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.

SCRUTIN (N° 3)

Sur l'amendement présenté par M. Barbé, groupe communiste et apparentés. Rédiger ainsi le début de la proposition: « Proposition tendant à inviter le Gouvernement à rétablir le franc C. F. A. au taux en vigueur le 1er janvier 1948 et à soumettre... ». (Le reste sans changement).

Nombre des votants..... 123
Majorité absolue..... 62

Pour l'adoption..... 101
Contre..... 20

L'Assemblée de l'Union française a adopté.

Ont voté pour:

MM.
Abbas (Ferhat).
Abdesselam.
Ahmed Kotoko (Alifah).
Alduy.
Mme Allemandi.
Antonini.
Arnault.
Aubert.
Mme Autissier.
Barbé.
Baretaud.
Begarra.
Belabed.
Mme Bertrand.
Bichon.
Bidet.
Bizot.
Boluix-Basset.
Boubou (Hama).
Bourgarel.
Boussenot.
Borrey.
Mme Bory.
Mme Caffot.
Camprasse.
Carroué.
Cazelles.
Chassiot.
Chevance-Bertin (Général).
Cianfarani.
Comiti.
Coquart.
Cortinchi (Guidicello).
Coubeche (Saïd-Ali).
Coulibaly (Mamadou).
Curabet.
Damongo, dit Dadet.
Darlan.
Delmas.
Delorme.
Denis.
Diop Babacar.
Donnat.
Dumas.
Duqueroix.
Ebédé.
Egretaud.
Estèbe.
Flinois.
Fourcade.
Gervain.
Giard.
Gueye Momar Djim.
Guyard.
Hazoumé.
Hénault.
Ibrahim (Babikir).
Joanin.
Julien.
Kemajou.
Lachenal.
Mme Lafon.
Lakhdari.
Lapart.
Laurent-Eynac.
Laurin.
Lautissier.
La Vasselais (de).
Léon.
Lévy.
Lhuillier.
Lombardo.
Mme Malroux.
Mériglier.
Michard-Pélissier.
Mignot.
Mitterrand.
Monnet.
Montrat.
Mme Emilienne Moreau.
Ouedraogo (Mamadou).

Oudard.
Périer.
Pieri.
Piot.
Polycarpe.
Rosfelder.
Rosenfeld.
Saidou Djermakoye (Issoufou).
Sarraut (Albert).
Savary.
Savi de Tove (Jonathan).
Schleiter.
Soppo Priso.
Sylvestre.
Tétau.
Tévenin.
Touré.
Vivier.
Ya Doumbia.
Zinsou.

Ont voté contre:

MM.
André (Max).
Bour (Alfred).
Catrice (Paul).
Corval.
Esnault.
Griaule.
Jacobson.
Jousselin.
Juge.
Mme Lefaucheux.
Mlle Le Ber.
Le Brun Kéris.
Le Guénédal.
Meyer.
Moreux (René).
Peretti (de).
Razac.
Schmitt.
Schock.
Vendenboomgaërde.

N'ont pas pris part au vote:

MM.
Coulon.
Sousatte.
Thémia.
Vauthier.

Excusés ou absents par congé:

MM.
Chekkal Daho (Oran).
Lechani (Alger).
Mademba Racine (Soudan).

N'ont pas pris part au vote:

M. Daniel Boisdon, président de l'Assemblée de l'Union française, et M. Gabriel d'Arboussier, qui présidait la séance.

Les nombres annoncés en séance avaient été de:

Nombre des votants..... 123
Majorité absolue..... 62

Pour l'adoption..... 103
Contre 20

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.

SCRUTIN (N° 4)

Sur l'ensemble de la proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à soumettre, de toute urgence, à l'Assemblée, toutes mesures utiles pour pallier les difficultés de tous ordres qui résulteront des mesures monétaires prises par décret et s'appliquant aux territoires du secteur C. F. A.

Nombre des votants..... **121**
Majorité absolue..... **61**

Pour l'adoption..... **121**
Contre **0**

L'Assemblée de l'Union française a adopté.

Ont voté pour:

MM.
Abbas (Ferhat).
Abdesselam.
Ahmed Kotoko (Alifah).
Alduy.
Mme Allemandi.
André (Max).
Antonini.
Arnault.
Aubert.
Mme Aussier.
Barbé.
Baretaud.
Begarra.
Belabed.
Mme Bertrand.
Bichon.
Bidet.
Bizot.
Boluix-Basset.
Boubou (Hama).
Bour.
Bourgarel.
Boussenot.
Borrey.
Mme Bory.
Mme Caffot.
Camprasse.
Carroue.
Catrice.
Cazelles.
Chassiot.
Chevance-Bertin (Général).
Cianfarani.
Comiti.
Coquart.
Corlinchi (Guidicello).
Corval.
Coubeche (Saïd-Ali).
Coulibaly (Mamadou).
Curabet.
Damongo, dit Dadet.
Darlan.
Delmas.
Delorme.
Denis.
Diop Babacar.
Donnat.
Dumas.
Duquesoix.
Ebédé.
Egretaud.
Esnault.
Estèbe.
Flinois.
Fourcade.
Gervain.
Giard.
Griaule.
Gueye Momar Djim.
Guyard.
Hazoumé.
Hénault.
Ibrahim (Babikir).
Jacobson.
Joanin.
Jousselin.
Juge.
Julien.
Kemajou.
Lachenal.
Mme Lafon.
Lakhdari.
Lapart.
Laurent-Eynac.
Laurin.
Lautissier.
La Vasselais (de).
Mme Lefaucheux.
Mlle Le Ber.
Le Brun Kéris.
Le Guénédal.
Léon.
Lévy.
Lhuillier.
Lombardo.
Mme Malroux.
Mériglier.
Meyer.
Michard-Pélissier.
Mignot.
Mitterrand.
Monnet.
Montrat.
Mme Emilienne Moreau.
Moreux (René).
Ouedraogo (Mamadou).
Oudard.
Peretti (de).
Périer.
Piéri.
Piot.
Polycarpe.
Razac.
Rosfelder.
Rosenfeld.
Saidou Djermakoye (Issoufou).
Sarraut (Albert).
Savary.
Savi de Tove (Jonathan).
Schleiter.
Schmitt.
Schock.
Soppo Priso.
Sylvestre.
Tétau.
Thévenin.
Touré.
Vendenboomgaërde.
Vivier.
Ya Doumbia.
Zinsou.

N'ont pas pris part au vote:

MM.
Coulon.
Sousatte.
Thémia.
Vauthier.

Excusés ou absents par congé:

MM.
Chekkal Daho (Oran).
Lechani (Alger).
Mademba Racine (Soudan).

N'ont pas pris part au vote:

M. Daniel Boisdon, président de l'Assemblée de l'Union française, et M. Gabriel d'Arboussier, qui présidait la séance.

Les nombres annoncés en séance avaient été de:

Nombre des votants..... 122
Majorité absolue..... 62

Pour l'adoption..... 122
Contre 0

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.